

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 19 - 25 NOVEMBRE 2014

N° ISSN : 0753 - 0560

Destiné à la diffusion sur le site internet : www.cg06.fr



Le bulletin des actes administratifs du Département est consultable au service de la documentation, dans les maisons du Département et sur le site internet du Conseil général des Alpes-Maritimes (voir précisions en dernière page)

SOMMAIRE

Service de l'assemblée

DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Séance du 13 novembre 2014

N°	LIBELLÉ	Page
1	Débat d'orientations budgétaires pour 2015	1
2	Budget principal - décision modificative n° 1 pour 2014	2
3	Budgets annexes - décision modificative n° 1 pour 2014	3
4	Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation et fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle - répartition 2014	7
5	Dispositions financières diverses	14
6	Politique de solidarité territoriale	25
7	Accord de principe pour une participation au projet "Campus Régional Apprentissage"	40
8	Développement durable - rapport annuel 2013 du Département	41
10	Education - mesures diverses	42
11	Appel à projets santé 2014-2015	52
12	Ressources humaines - dispositions diverses	54
13	Modalités de ventes immobilières	57
15	Aides aux collectivités et aux agriculteurs pour la réparation des dégâts causés par les intempéries	61

N° 1

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2015

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L.3312-1 dudit code précisant que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil général sur les orientations budgétaires ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés ;

Vu le rapport de son président présentant les orientations budgétaires pour 2015 ainsi que les engagements financiers pluriannuels de la collectivité ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

En accord avec la commission des finances, de l'administration générale et des moyens, de donner acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015.

N° 2

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2014

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération du 31 janvier 2014 par laquelle l'assemblée départementale a approuvé le budget primitif pour l'exercice 2014 ;

Vu le rapport de son président présentant le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2014 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver la décision modificative n°1 pour 2014, dont le détail figure en annexe, globalement arrêtée comme suit :

Y compris reports	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	REELLES ET MIXTES	ORDRE
Comptes 001 et 002				
SECTION D'INVESTISSEMENT	16.278.282,71 €	409.074,40 €	16.278.282,71 €	409.074,40 €
SECTION FONCTIONNEMENT DE	18.954.729,00 €	373.300,00 €	18.954.729,00 €	373.300,00 €
TOTAL	35.233.011,71 €	782.374,40 €	35.233.011,71 €	782.374,40 €

2°) de prendre acte de l'affectation de résultat suivante :

- reprise du déficit cumulé 2013 de la section d'investissement pour 15.436.456,09 € ;
- couverture du déficit cumulé de la section d'investissement par une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé 2013 à hauteur de 15.436.456,09 € et affectation du solde de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement 2013 en recettes de fonctionnement à hauteur de 25.071.360,17 € ;

3°) de prendre acte des votes contre de Mme GOURDON et MM. ALBIN, CONCAS, DAMIANI, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR, VINCIGUERRA.

N° 3

BUDGETS ANNEXES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2014

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 10 décembre 1999 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ;

Vu les délibérations prises le 12 décembre 2002 par l'assemblée départementale créant les budgets annexes des ports concédés, du port de Villefranche-Santé et du parking Silo ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2006 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du port départemental de Nice ;

Vu la délibération prise le 25 juin 2007 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du cinéma Mercury ;

Vu le rapport de son président présentant la décision modificative n°1 pour l'exercice 2014 des budgets annexes des ports départementaux de Nice, Villefranche-Santé et des ports concédés, ainsi que du laboratoire vétérinaire départemental, du cinéma Mercury et du parking Silo ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le budget annexe des ports en gestion concédée :

- d'approuver la décision modificative n°1 pour 2014 du budget annexe des ports en gestion concédée, dont le détail figure en annexe, globalement arrêtée comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	127.994,36 €		127.994,36 €	
Fonctionnement	16.428,73 €		16.428,73 €	
TOTAL	144.423,09 €		144.423,09 €	

- de prendre acte de l'affectation de résultat suivante :
 - reprise du déficit cumulé 2013 de la section d'investissement pour -127.994,36 € ;
 - couverture du déficit cumulé de la section d'investissement par une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé 2013 à hauteur de 127.994,36 € et affectation du solde de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement en recette de fonctionnement à hauteur de 321.548,73 € ;
- de prendre acte que cette délibération a été adoptée à l'unanimité ;

2°) Concernant le budget annexe du port de Nice :

- d'approuver la décision modificative n°1 pour 2014 du budget annexe du port de Nice, dont le détail figure en annexe, globalement arrêtée comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	12.952,00 €		12.952,00 €	
Fonctionnement				
TOTAL	12.952,00 €		12.952,00 €	

- de prendre acte de l'affectation de résultat suivante :
 - reprise du déficit cumulé 2013 de la section d'investissement pour -12.952 € ;
 - couverture du déficit cumulé de la section d'investissement par une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé 2013 à hauteur de 12.952 € et affectation du solde de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement en recette de fonctionnement à hauteur de 163.252,02 € ;
- de prendre acte que cette délibération a été adoptée à l'unanimité ;

3°) Concernant le budget annexe du port de Villefranche-Santé :

- d'approuver la décision modificative n°1 pour 2014 du budget annexe du port de Villefranche-Santé, dont le détail figure en annexe, globalement arrêtée comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	4.832,03 €		4.832,03 €	
Fonctionnement	43.332,63 €		43.332,63 €	
TOTAL	48.164,66 €		48.164,66 €	

- de prendre acte de l'affectation de résultat suivante :
 - reprise du déficit cumulé 2013 de la section d'investissement pour -4.832,03 € ;
 - couverture du déficit cumulé de la section d'investissement par une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé 2013 à hauteur de 4.832,03 € et affectation du solde de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement en recette de fonctionnement à hauteur de 112.677,63 € ;
- de prendre acte que cette délibération a été adoptée à l'unanimité ;

4°) Concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental :

- d'approuver la décision modificative n°1 pour 2014 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, dont le détail figure en annexe, globalement arrêtée comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement				
Fonctionnement	9.911,21 €		9.911,21 €	
TOTAL	9.911,21 €		9.911,21 €	

- de prendre acte de l'affectation de résultat suivante :
 - reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2013 en recettes d'investissement pour 7.054,83 € ;
 - affectation du déficit de fonctionnement cumulé 2013 en dépenses de fonctionnement pour 7.054,83 € ;
- de prendre acte que cette délibération a été adoptée à l'unanimité ;

5°) Concernant le budget annexe du parking Silo :

- d'approuver la décision modificative n°1 pour 2014 du budget annexe du parking Silo, dont le détail figure en annexe, globalement arrêtée comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	52.300,30 €		52.300,30 €	
Fonctionnement	136.358,22 €		136.358,22 €	
TOTAL	188.658,52 €		188.658,52 €	

- de prendre acte de l'affectation de résultat suivante :
 - reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2013 en recettes d'investissement pour 52.300,30 € ;
 - affectation de l'excédent cumulé 2013 de la section de fonctionnement en recette de fonctionnement à hauteur de 149.733,22 € ;
- de prendre acte que cette délibération a été adoptée à l'unanimité ;

6°) Concernant le budget annexe du cinéma Mercury :

- d'approuver la décision modificative n°1 pour 2014 du budget annexe du cinéma Mercury, dont le détail figure en annexe, globalement arrêtée comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	51.478,92 €		51.478,92 €	
Fonctionnement	9.000,00 €		9.000,00 €	
TOTAL	60.478,92 €		60.478,92 €	

- de prendre acte de l'affectation de résultat suivante :
 - reprise du déficit cumulé 2013 de la section d'investissement pour -10.478,92 € ;
 - couverture du déficit cumulé 2013 de la section d'investissement par l'excédent de fonctionnement cumulé 2013 à hauteur de 10.478,92 € ;
- de prendre acte que cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

N° 4

**FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DES TAXES
ADDITIONNELLES AUX DROITS DE MUTATION ET FONDS
DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE -
RÉPARTITION 2014**

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1648 A ;

Vu la loi du 22 décembre 1947 instituant le fonds départemental de péréquation alimenté par les taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux perçues dans les communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants, à l'exclusion de celles classées stations balnéaires, climatiques, touristiques ou thermales qui perçoivent directement leurs attributions ;

Considérant que depuis 2007, la répartition de ce fonds s'appuie sur les trois critères définis par le code général des impôts, à savoir l'importance de la population, le montant des dépenses d'équipement brut et l'effort fiscal de chaque collectivité bénéficiaire ;

Considérant que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est maintenu malgré la suppression de ladite taxe, afin d'assurer une péréquation au profit des communes défavorisées ;

Considérant que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est alimenté par une dotation de l'Etat d'un montant de 2.047.958 € comme en 2013 ;

Vu le rapport de son président proposant pour 2014 la répartition :

- du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation entre les communes bénéficiaires ;
- du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle entre les communes défavorisées ;

Considérant que ces fonds sont répartis par le Département, le versement étant effectué par l'Etat ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver la répartition du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, dont le montant s'élève à 7.130.866,88 € pour 2014, entre les communes bénéficiaires selon le tableau joint en annexe ;

2°) d'approuver la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, dont le montant s'élève pour 2014 à 2.047.958 €, entre les communes bénéficiaires selon le tableau joint en annexe, étant précisé que le montant de ce fonds est identique à celui de l'année 2013.

FP DMTO	Rappel 2013	2014
AIGLUN	33 744,28	35 210,88
AMIRAT	31 452,00	32 819,00
ANDON	47 777,00	49 854,00
ASCROS	109 614,00	114 379,00
ASPREMONT	116 065,00	121 111,00
AURIBEAU-SUR-SIAGNE	88 876,00	92 740,00
AUVARE	26 502,00	27 654,00
BAIROLS	30 846,00	32 187,00
BAR-SUR-LOUP (LE)	75 901,00	79 201,00
BELVEDERE	60 037,00	62 647,00
BENDEJUN	76 146,00	79 456,00
BERRE-LES-ALPES	44 386,00	46 316,00
BEUIL	65 515,00	68 363,00
BEZAUDUN-LES-ALPES	21 375,00	22 304,00
BLAUSASC	66 805,00	69 709,00
BOLLENE-VESUBIE (LA)	44 552,00	46 489,00
BONSON	45 174,00	47 138,00
BOUYON	69 678,00	72 707,00
BREIL-SUR-ROYA	103 754,00	108 264,00
BRIANCONNET	36 676,00	38 270,00
BROC (LE)	62 490,00	65 207,00
CABRIS	55 735,00	58 158,00
CAILLE	40 307,00	42 059,00
CANTARON	48 139,00	50 232,00
CASTAGNIERS	75 064,00	78 327,00
CASTELLAR	47 376,00	49 436,00
CASTILLON	34 468,00	35 966,00
CAUSSOLS	36 655,00	38 249,00
CHATEAUNEUF-DE-GRASSE	104 529,00	109 073,00
CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE	43 237,00	45 117,00
CHATEAUNEUF-D'ENTRAUNES	29 641,00	30 930,00
CIPIERES	27 413,00	28 605,00
CLANS	39 324,00	41 034,00
COARAZE	63 796,00	66 569,00
COLLONGUES	37 670,00	39 308,00
COLOMARS	79 178,00	82 620,00
CONSEGUDES	30 204,00	31 517,00
COURMES	16 392,00	17 105,00
COURSEGOULES	37 989,00	39 640,00
CROIX-SUR-ROUDOULE (LA)	26 086,00	27 220,00
CUEBRIS	36 473,00	38 059,00
DALUIS	34 682,00	36 190,00

FP DMTO	Rappel 2013	2014
DRAP	113 956,00	118 910,00
DURANUS	21 487,00	22 421,00
ENTRAUNES	43 183,00	45 060,00
ESCARENE (L')	103 626,00	108 131,00
ESCRAGNOLLES	43 764,00	45 667,00
EZE	131 598,00	137 319,00
FALICON	63 158,00	65 904,00
FERRES (LES)	32 252,00	33 654,00
FONTAN	31 965,00	33 355,00
GARS	36 415,00	37 998,00
GATTIERES	108 952,00	113 688,00
GILETTE	62 620,00	65 342,00
GORBIO	53 609,00	55 940,00
GOURDON	39 631,00	41 354,00
GREOLIERES	47 210,00	49 262,00
ILONSE	35 889,00	37 449,00
LANTOSQUE	99 960,00	104 306,00
LIEUCHE	40 423,00	42 180,00
MALAUSSENE	32 229,00	33 630,00
MARIE	25 961,00	27 090,00
MAS (LE)	34 405,00	35 901,00
MASSOINS	33 158,00	34 599,00
MOULINET	41 653,00	43 464,00
MUJOULS (LES)	29 822,00	31 118,00
OPIO	69 513,00	72 535,00
PEILLE	100 228,00	104 585,00
PEILLON	60 774,00	63 416,00
PENNE (LA)	32 269,00	33 672,00
PIERLAS	48 757,00	50 877,00
PIERREFEU	34 800,00	36 313,00
PUGET-ROSTANG	40 956,00	42 736,00
PUGET-THENIERS	108 922,00	113 657,00
REVEST-LES-ROCHES	23 802,00	24 837,00
RIGAUD	30 354,00	31 674,00
RIMPLAS	34 465,00	35 963,00
ROQUEBILLIERE	70 427,00	73 489,00
ROQUESTERON	39 053,00	40 751,00
ROQUESTERON-GRASSE	31 541,00	32 912,00

FP DMTO	Rappel 2013	2014
ROQUETTE-SUR-VAR (LA)	38 768,00	40 453,00
ROUBION	73 659,00	76 861,00
ROURE	33 038,00	34 474,00
ROURET (LE)	102 704,00	107 169,00
SAINTE-AGNES	54 190,00	56 546,00
SAINT-ANTONIN	49 775,00	51 939,00
SAINT-AUBAN	37 213,00	38 831,00
SAINT-BLAISE	43 762,00	45 664,00
SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	135 398,00	141 284,00
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	31 207,00	32 564,00
SAINT-JEANNET	86 444,00	90 202,00
SAINT-LEGER	37 912,00	39 560,00
SAINT-MARTIN-DU-VAR	119 573,00	124 771,00
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	76 419,00	79 741,00
SAINT-VALLIER-DE-THIEY	104 420,00	108 959,00
SALLAGRIFFON	22 924,00	23 921,00
SAORGE	51 458,00	53 695,00
SAUZE	29 203,00	30 473,00
SERANON	51 482,00	53 720,00
SIGALE	49 062,00	51 195,00
SOSPEL	141 885,00	148 053,00
SPERACEDES	39 273,00	40 980,00
THIERY	34 246,00	35 735,00
TIGNET (LE)	88 680,00	92 535,00
TOUDON	32 058,00	33 452,00
TOUET-DE-L'ESCARENE	36 335,00	37 915,00
TOUET-SUR-VAR	47 029,00	49 073,00
TOUR-SUR-TINEE (LA)	44 995,00	46 951,00
TOURETTE-DU-CHATEAU	21 108,00	22 026,00
TOURNEFORT	38 893,00	40 584,00
TOURRETTE-LEVENS	128 914,00	134 518,00
TOURRETTES-SUR-LOUP	134 960,00	140 827,00
TURBIE (LA)	111 827,00	116 688,00
UTELLE	40 907,00	42 685,00
VALDEBLORE	102 834,00	107 304,00
VALDEROURE	36 877,00	38 480,00
VENANSON	40 177,00	41 924,00
VILLARS-SUR-VAR	45 636,00	47 620,00
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	40 858,00	42 634,00
BRIGUE (LA)	65 247,00	68 083,00
TENDE	97 922,00	102 179,00
FP DMTO	7 091 153,28	7 130 866,88

FP TP	Rappel 2013	2014
AIGLUN	9 910,00	9 910,00
AMIRAT	24 174,00	24 174,00
ANDON	3 000,00	3 000,00
ASCROS	23 540,00	23 540,00
AURIBEAU SUR SIAGNE	7 134,00	7 134,00
AUVARE	19 791,00	19 791,00
BELVEDERE	20 002,00	20 002,00
BENDEJUN	58 328,00	58 328,00
BERRE LES ALPES	13 530,00	13 530,00
BEUIL	55 633,00	55 633,00
BEZAUDUN LES ALPES	14 987,00	14 987,00
BOLLENE VESUBIE (LA)	14 782,00	14 782,00
BONSON	4 520,00	4 520,00
BOUYON	25 010,00	25 010,00
BREIL SUR ROYA	61 872,00	61 872,00
BRIANCONNET	36 153,00	36 153,00
BRIGUE (LA)	52 876,00	52 876,00
CAILLE	7 926,00	7 926,00
CASTILLON	13 890,00	13 890,00
CAUSSOLS	14 618,00	14 618,00
CHATEAUNEUF D ENTRAUNES	23 460,00	23 460,00
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	23 048,00	23 048,00
CIPIERES	10 570,00	10 570,00
COARAZE	27 944,00	27 944,00
COLLONGUES	21 790,00	21 790,00
CONSEGUDES	11 371,00	11 371,00
COURMES	350,00	350,00
COURSEGOULES	14 326,00	14 326,00
CROIX SUR ROUDOULE (LA)	18 791,00	18 791,00
CUEBRIS	28 124,00	28 124,00
DALUIS	11 662,00	11 662,00
DRAP	11 520,00	11 520,00
DURANUS	26 066,00	26 066,00
ENTRAUNES	3 992,00	3 992,00
ESCARENE (L')	78 003,00	78 003,00
ESCRAGNOLLES	30 014,00	30 014,00
FERRES (LES)	16 897,00	16 897,00
FONTAN	5 020,00	5 020,00
GARS	26 146,00	26 146,00
GORBIO	32 611,00	32 611,00
GREOLIERES	9 450,00	9 450,00
GUILLAUMES	15 290,00	15 290,00
ILONSE	2 926,00	2 926,00

FP TP	Rappel 2013	2014
LANTOSQUE	51 718,00	51 718,00
LIEUCHE	21 172,00	21 172,00
LUCERAM	64 182,00	64 182,00
MALAUSSENE	1 029,00	1 029,00
MAS (LE)	23 802,00	23 802,00
MOULINET	27 855,00	27 855,00
MUJOULS (LES)	6 234,00	6 234,00
PEILLON	10 229,00	10 229,00
PENNE (LA)	7 949,00	7 949,00
PIERLAS	14 279,00	14 279,00
PIERREFEU	26 174,00	26 174,00
PUGET ROSTANG	25 107,00	25 107,00
PUGET THENIERS	23 088,00	23 088,00
REVEST LES ROCHES	9 283,00	9 283,00
RIGAUD	26 984,00	26 984,00
RIMPLAS	10 344,00	10 344,00
ROQUEBILLIERE	497,00	497,00
ROQUESTERON	10 343,00	10 343,00
ROQUESTERON GRASSE	37 641,00	37 641,00
ROUBION	17 466,00	17 466,00
SAINTE AGNES	54 322,00	54 322,00
SAINT ANTONIN	10 942,00	10 942,00
SAINT AUBAN	17 021,00	17 021,00
SAINT DALMAS LE SELVAGE	13 118,00	13 118,00
SAINT LEGER	19 742,00	19 742,00
SAINT MARTIN D ENTRAUNES	22 833,00	22 833,00
SAINT MARTIN VESUBIE	14 460,00	14 460,00
SAINT VALLIER DE THIEY	29 994,00	29 994,00
SALLAGRIFFON	13 513,00	13 513,00
SAORGE	63 778,00	63 778,00
SAUZE	21 499,00	21 499,00
SERANON	8 990,00	8 990,00
SIGALE	18 757,00	18 757,00
SOSPEL	133 396,00	133 396,00
THIERY	27 194,00	27 194,00
TENDE	13 428,00	13 428,00
TOUDON	22 298,00	22 298,00
TOUET DE L ESCARENE	28 254,00	28 254,00
TOUET SUR VAR	23 970,00	23 970,00
TOUR (LA)	23 592,00	23 592,00
TOURETTE DU CHATEAU	1 852,00	1 852,00
UTELLE	8 806,00	8 806,00
VALDEBLORE	21 520,00	21 520,00
VALDEROURE	15 421,00	15 421,00
VENANSON	13 926,00	13 926,00
VILLARS SUR VAR	34 159,00	34 159,00
VILLENEUVE D ENTRAUNES	24 750,00	24 750,00
TOTAL	2 047 958,00	2 047 958,00

N° 5

DISPOSITIONS FINANCIÈRES DIVERSES

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1^{ère} et 3^{ème} parties ;

Vu l'article L. 3211-2 dudit code ;

Vu la lettre circulaire du 22 juillet 2013 relative aux modalités de gestion des moyens de paiement et des activités bancaires du secteur public ;

Vu les instructions budgétaires et comptables applicables aux départements n°03-063-M52 et n°03-064-M52 du 4 décembre 2003 ;

Vu la délibération prise le 31 janvier 2014 par l'assemblée départementale approuvant le budget primitif 2014 ;

Vu le règlement financier du Département ;

Vu le rapport de son président proposant :

- de mettre en place un prélèvement de la Banque de France pour le règlement des consommations énergétiques avec EDF ;
- d'accorder une remise gracieuse aux ayants droit d'un agent départemental décédé en 2013, d'un montant de 700 € correspondant au reliquat d'un prêt social de 2.000 € accordé en 2007, l'agent décédé n'ayant pas de famille en capacité de rembourser la dette ;
- de donner délégation au président du Conseil général pour fixer les différents tarifs des services culturels ;
- de procéder à l'affectation des autorisations de programme ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre du règlement des consommations énergétiques d'EDF

- de donner un avis favorable à la mise en place d'un prélèvement automatique Banque de France pour le règlement des consommations électriques de la collectivité auprès d'EDF, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

- d'autoriser le président du Conseil général à signer, au nom du Département, la convention tripartite, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec EDF et le payeur départemental ;

2°) *Au titre de la remise gracieuse*

- d'accorder aux ayants droit de Monsieur VH, agent départemental décédé en 2013, une remise gracieuse de 700 € correspondant au reliquat d'un prêt social accordé en 2007 ;
- de prendre acte que cette remise gracieuse fera l'objet d'une dépense au chapitre 930 du budget départemental ;

3°) *Au titre de la délégation de l'assemblée départementale au président du Conseil général concernant la fixation des tarifs des services culturels*

- de donner délégation au président du Conseil général pour créer des tarifs complémentaires, modifier ou adapter la grille tarifaire des services culturels du Département, étant précisé que la délégation concerne les prestations suivantes :
 - les visites guidées, ateliers pédagogiques et animations aux deux musées départementaux ;
 - les produits de la boutique des deux musées départementaux ;
 - les droits d'entrée, la location des salles du cinéma Mercury, les confiseries, les boissons et produits vendus sur le site ;
 - la location des salles et les prestations de régie et d'agent de sécurité dans le cadre de la mise à disposition de l'espace Laure Ecard à Nice ;
 - les ouvrages vendus dans le cadre de la régie du Patrimoine ;

4°) *Au titre de l'affectation des autorisations de programme (AP) :*

- d'approuver les affectations des AP en investissement, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe.

AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)**INVESTISSEMENT****MISSION FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE****Programme Équipement pour l'administration générale**

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	24 071 437,67 €
Montant des affectations antérieures	18 941 734,29 €
Disponible pour affecter	5 129 703,38 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Équipement sécurité	Sécurisation MSD Plan du Var armoire à clés	31 500,00 €
Équipement logistique	Équipement pour la crèche	5 000,00 €
Systèmes d'information - Équipement informatique et télécommunications	Matériel informatique	60 000,00 €

Montant total	96 500,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	5 033 203,38 €

Programme Bâtiments sièges

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	49 640 721,71 €
Montant des affectations antérieures	40 557 342,24 €
Disponible pour affecter	9 083 379,47 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
GRA mise en sécurité des locaux	Divers travaux SSI de la colonne sèche du bâtiment SILO	100 000,00 €
Opérations domaine énergétique	Individualisation des comptages - télérelevés	100 000,00 €
GRA études diverses	Diverses études	50 000,00 €
EPB achats divers maintenance	Achats divers	20 000,00 €
Remplacement groupe eau glacée (R22)	Mise aux normes R22 du bâtiment Ariane	300 000,00 €
Jean Moulin réfection des façades	Études CPE des façades	50 000,00 €

Montant total	620 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	8 463 379,47 €

Programme Bâtiments action sociale

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	13 595 465,46 €
Montant des affectations antérieures	11 783 405,49 €
Disponible pour affecter	1 812 059,97 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
GRA action sociale	Remplacement des menuiseries et de climatisation de la PMI "Les continents" à Antibes; travaux concernant l'issue de secours de la MSD Saint André de la Roche	250 000,00 €
Energie B32	Travaux de pilotage des GTC à distance ; travaux d'individualisation des comptages-télérelevés	100 000,00 €

Montant total	350 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	1 462 059,97 €

Programme Bâtiments destinés à l'infrastructure routière

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	4 542 298,73 €
Montant des affectations antérieures	3 297 801,35 €
Disponible pour affecter	1 244 497,38 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Cuves de mise en conformité	Mise aux normes des cuves à carburant du CE de Tende et de Séranon	200 000,00 €

Montant total	200 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	1 044 497,38 €

MISSION INFRASTRUCTURES ROUTIERES**Programme Points noirs**

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	324 112 255,93 €
Montant des affectations antérieures	284 961 303,57 €
Disponible pour affecter	39 150 952,36 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Autres opérations structurantes	Divers marchés de travaux et d'études	2 000 000,00 €

Montant total	2 000 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	37 150 952,36 €

Programme Aménagement du territoire et cadre de vie

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	131 081 362,31 €
Montant des affectations antérieures	119 466 793,83 €
Disponible pour affecter	11 614 568,48 €

Affectation		Montant
Opération	Objet	Montant
Aménagements localisés	Divers marchés de travaux et d'études	2 385 101,00 €

Montant total	2 385 101,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	9 229 467,48 €

Programme Conservation du patrimoine

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	81 028 398,06 €
Montant des affectations antérieures	74 993 396,94 €
Disponible pour affecter	6 035 001,12 €

Affectation		Montant
Opération	Objet	Montant
Entretien et gestion de la route renforcement	Marchés de travaux et d'études	235 000,00 €

Montant total	235 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	5 800 001,12 €

Programme Fonds de concours et subventions

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	47 545 526,05 €
Montant des affectations antérieures	36 964 455,36 €
Disponible pour affecter	10 581 070,69 €

Affectation		Montant
Opération	Objet	Montant
Subventions	Subventions diverses	1 500 000,00 €

Montant total	1 500 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	9 081 070,69 €

Programme Équipements et réseaux

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	14 269 801,08 €
Montant des affectations antérieures	12 419 810,30 €
Disponible pour affecter	1 849 990,78 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Matériels et outillages techniques	Achat de véhicules et matériels des parcs	100 000,00 €

Montant total	100 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	1 749 990,78 €

MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT**Programme Ports**

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	10 150 780,88 €
Montant des affectations antérieures	8 276 779,72 €
Disponible pour affecter	1 874 001,16 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Aménagement infrastructures portuaires	Divers marchés de travaux et d'études	200 000,00 €
GRA ports	Travaux dans les ports	30 000,00 €

Montant total	230 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	1 644 001,16 €

Programme Autres actions de solidarité territoriale

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	238 898 244,73 €
Montant des affectations antérieures	234 358 185,33 €
Disponible pour affecter	4 540 059,40 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Fonds départemental d'intervention	Nouveaux dossiers	60 000,00 €
Autres actions de solidarité territoriale	Nouveaux dossiers aide aux collectivités	3 500 000,00 €

Montant total	3 560 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	980 059,40 €

Programme Gendarmeries commissariats base sécurité civile

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	3 519 388,19 €
Montant des affectations antérieures	3 189 371,09 €
Disponible pour affecter	330 017,10 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
GRA programmation	Réfection et confortement de l'escalier de Puget Théniers	100 000,00 €

Montant total	100 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	230 017,10 €

Programme Espaces naturels paysages

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	18 314 468,21 €
Montant des affectations antérieures	14 489 653,51 €
Disponible pour affecter	3 824 814,70 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Parcs naturels départementaux	Etude sécurisation falaises PND rives du Loup 1ère tranche	60 000,00 €
CDESI	Etudes incidences environnementales	120 000,00 €

Montant total	180 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	3 644 814,70 €

Programme Forêts

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	3 811 210,45 €
Montant des affectations antérieures	3 525 209,24 €
Disponible pour affecter	286 001,21 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Subventions	Aide aux entreprises et aide aux particuliers première éclaircie	75 400,00 €

Montant total	75 400,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	210 601,21 €

Programme Eau et milieu marin

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	28 772 540,49 €
Montant des affectations antérieures	20 401 539,71 €
Disponible pour affecter	8 371 000,78 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Subventions et participations	Subvention SISA	1 000,00 €
Eau potable / assainissement	Etude système aquifère des Paillons	195 000,00 €
Risques inondations	Radar météo hydrix Mt Vial (40 000 €) Diagnostic de la digue du collège de St Sauveur sur Tinée (84 000 €) Entretien DPF Var	250 000,00 €

Montant total	446 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	7 925 000,78 €

Programme Entretien et travaux dans les parcs naturels départementaux

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	5 420 102,90 €
Montant des affectations antérieures	4 108 934,99 €
Disponible pour affecter	1 311 167,91 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Camps des fourches	Études	100 000,00 €
Aménagement d'un bassin de pêche	Révisions de prix et les aléas	20 000,00 €
GRA entretien et travaux dans les parcs	Travaux de mise en conformité des cuves de Breil sur Roya, Saint Auban et Sospel	95 000,00 €

Montant total	215 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	1 096 167,91 €

MISSION ACTIONS EDUCATIVES SPORTIVES ET CULTURELLES

Programme Entretien et travaux dans les bâtiments culturels

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	2 991 406,37 €
Montant des affectations antérieures	2 746 406,37 €
Disponible pour affecter	245 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Galères - travaux d'interieur	Maîtrise d'œuvre et les aléas	225 000,00 €
Pavillon de l'horloge - travaux d'interieur	Études	20 000,00 €

Montant total	245 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	0,00 €

Programme Initiatives sportives départementales

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	767 872,03 €
Montant des affectations antérieures	617 872,03 €
Disponible pour affecter	150 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Dispositif montagne	Acquisitions de matériel pour la pratique des sports d'hiver	100 000,00 €
Dispositif mer		50 000,00 €

Montant total	150 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	0,00 €

Programme Entretien et travaux dans les écoles des neiges et de la mer

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	3 930 172,80 €
Montant des affectations antérieures	2 550 172,80 €
Disponible pour affecter	1 380 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Mise aux normes handicapés	Travaux de mise aux normes handicapés dans l'Ecole des neiges d'Auron	175 000,00 €
GRA Entretien dans les EDN EDM	Travaux de la hotte de la cuisine et le CTA de la salle de restauration de l'EDN Auron ; travaux divers dans les écoles départementales	300 000,00 €

Montant total	475 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	905 000,00 €

Programme Collèges Réhabilitations

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	46 180 097,14 €
Montant des affectations antérieures	28 935 097,14 €
Disponible pour affecter	17 245 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Réhabilitations CIV Valbonne	Participation travaux	200 000,00 €

Montant total	200 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	17 045 000,00 €

Programme Fonctionnement des collèges

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	12 851 189,65 €
Montant des affectations antérieures	11 618 163,53 €
Disponible pour affecter	1 233 026,12 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Dotations aux collèges privés		100 000,00 €

Montant total	100 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	1 133 026,12 €

Programme Vie scolaire

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	3 772 912,58 €
Montant des affectations antérieures	3 192 911,59 €
Disponible pour affecter	580 000,99 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Interventions scolaires et periscolaires	Diverses acquisitions dans le domaine du multimédia	298 261,00 €

Montant total	298 261,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	281 739,99 €

BUDGETS ANNEXES**Budget annexe du cinéma Mercury**

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	41 000,00 €
Montant des affectations antérieures	0,00 €
Disponible pour affecter	41 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Bâtiment cinéma Mercury		11 000,00 €

Montant total	11 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	30 000,00 €

N° 6

POLITIQUE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les articles R 2334-10, R 2334-11 et R 2334-12 dudit code confiant au Conseil général le soin de répartir entre les communes et les groupements de communes de moins de 10.000 habitants, le produit des amendes de police affecté au Département pour la réalisation de travaux éligibles au titre de la réglementation, et relatifs à la sécurité routière ;

Vu la dotation, pour l'année 2013, d'un montant de 995 364 € affectée au Département au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière perçues en 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2011 portant sur le schéma départemental de coopération intercommunale du territoire du département des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 2013 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte pour l'étude du barrage Var-Estéron ;

Vu les délibérations prises les 20 décembre 2004, 6 novembre 2006, 29 juin 2009, 18 décembre 2009, 20 décembre 2010, 23 juin 2011, 13 décembre 2012 et 26 juin 2014 par l'assemblée départementale adoptant et modifiant le règlement départemental des aides aux collectivités, qui soumet notamment toute opération supérieure à 210 000 € à un avis de principe de l'assemblée départementale ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant :

- l'examen pour avis de principe de diverses subventions pour des opérations de plus de 210 000 € ;
- la réévaluation d'une subvention départementale précédemment octroyée ;
- l'engagement d'une subvention exceptionnelle au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- la répartition de la dotation 2013 prélevée sur le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012, le montant de l'aide étant fixé à 30 % du coût hors taxes des travaux ;
- d'acter la fin de l'exercice des compétences du syndicat mixte pour l'étude du barrage Var-Estéron ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions du développement local et de l'économie, et des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) de donner un avis de principe favorable aux 94 opérations détaillées dans le tableau joint en annexe, présentant un coût de réalisation supérieur à 210 000 €, étant précisé que l'engagement final interviendra en réunions de la commission permanente, en tenant compte des engagements des autres co-financeurs et des coûts d'opérations résultant de l'attribution des marchés correspondants ;
- 2°) de réévaluer, à titre exceptionnel, la subvention accordée à la commune de La Bollène-Vésubie par délibération de la commission permanente du 10 février 2014 pour l'acquisition d'un chapiteau, afin de la porter à 24 000 € au lieu de 9 600 €, soit 60 % de la dépense, en raison de la nature et de l'intérêt du projet ;
- 3°) d'accorder, compte tenu de l'intérêt du projet, une aide exceptionnelle de 62 236 € à la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'aménagement d'un espace ludo-pédagogique à Saint-Etienne-de-Tinée, soit 30 % de la dépense subventionnable évaluée à 207 452 € pour un coût d'opération de 313 760 € HT ;
- 4°) de répartir, selon le tableau joint en annexe, la dotation 2013 du produit des amendes de police perçues en 2012, pour un montant de 995 363 € ;
- 5°) de prendre acte de la fin de l'exercice des compétences du syndicat mixte pour l'étude du barrage Var-Estéron suite à l'arrêté préfectoral du 22 avril 2013 y afférent ;
- 6°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental ;
- 7°) de prendre acte que Mme SATTONNET et MM. MASCARELLI, THAON, VELAY et VEROLA ne prennent pas part au vote.

Avis de principe - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Dépense subv.	Taux	Subvention	N°Dossier
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	aménagement des espaces verts et des mobiliers urbains dans le cadre du plan global d'aménagement de l'Escours (tranche ferme)	226 635	226 635	10,00	22 664	2012_04468
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	étude de conception et première tranche du projet de création d'un système de vidéo-protection	250 000	à déterminer	10,00	à déterminer	2014_09165
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	aménagement des espaces extérieurs, côté nord du Pôle Culturel Auguste Escoffier	346 462	318 102	10,00	31 810	2013_07963
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	aménagement du parvis et des abords du futur pôle culturel Auguste Escoffier (partie voiries)	469 933	440 363	10,00	44 036	2012_08884
Cagnes-sur-Mer-Ouest	SDEG	COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE	enfouissement des réseaux au chemin du Cercle à Saint-Paul	923 492	779 323	20,00	155 865	2010_20438
Canton non précisé (Antibes)	CCAS D ANTIBES	CCAS D ANTIBES	création d'un foyer d'animation pour personnes âgées, réhabilitation du foyer logement et acquisition de mobilier	3 781 164	3 781 164	à déterminer	à déterminer	2011_21026
Canton non précisé (Antibes)	SDEG	COMMUNE D ANTIBES	mise en souterrain des réseaux électriques, des illuminations et de la fibre optique, rue de Fersen à Antibes	385 833	325 463	10,00	32 546	2014_13315
Canton non précisé (Cagnes-sur-Mer)	COMMUNE DE CAGNES SUR MER	COMMUNE DE CAGNES SUR MER	extension du programme de vidéoprotection (3ème tranche)	362 433	217 460	10,00	21 746	2014_02231
Canton non précisé (Cannes)	COMMUNE DE CANNES	COMMUNE DE CANNES	rénovation du parvis du collège des Muriers et de l'aménagement de la rue Dunan	214 838	213 139	10,00	21 314	2014_10419
Canton non précisé (Cannes)	COMMUNE DE CANNES	COMMUNE DE CANNES	rénovation du terrain synthétique du Stade Marcel Domergue au complexe les Muriers II	420 000	420 000	Forfait	100 000	2014_11043
Canton non précisé (Menton)	COMMUNE DE MENTON	COMMUNE DE MENTON	création d'une médiathèque au Palais de l'Europe	1 931 910	1 931 910	10,00	193 191	2011_12278
Canton non précisé (Menton)	COMMUNE DE MENTON	COMMUNE DE MENTON	restauration des jardins de la Serre de la Madone (première tranche)	268 000	268 000	10,00	26 800	2005_03039

Avis de principe - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Dépense subv.	Taux	Subvention	N°Dossier
Canton non précisé (Menton)	COMMUNE DE MENTON	COMMUNE DE MENTON	restauration des jardins du domaine de la Serre de la Madone (deuxième tranche)	350 000	350 000	10,00	35 000	2006_09368
Canton non précisé (Menton)	COMMUNE DE MENTON	COMMUNE DE MENTON	aménagement des fontaines, place Loredan Larchey	309 394	309 394	10,00	30 939	2014_09325
Canton non précisé (Nice)	COMMUNE DE NICE	COMMUNE DE NICE	travaux d'urgence à réaliser à la falaise Bon Voyage suite aux intempéries de janvier 2014	1 763 625	1 763 625	10,00	176 363	2014_06331
Canton non précisé (Nice)	COMMUNE DE NICE	COMMUNE DE NICE	réfection des façades du Palais communal situé place Saint-François	710 000	710 000	10,00	71 000	2013_09880
Canton non précisé (Nice)	COMMUNE DE NICE	COMMUNE DE NICE	projet Espoir (réaménagement de la crèche Les Iris, réaménagement du bâtiment Les Mimosas et jonction entre ces 2 bâtiments)	2 090 301	2 090 301	10,00	209 030	2012_12497
Carros	COMMUNE DE CARROS	COMMUNE DE CARROS	acquisition d'un terrain dit Carles, quartier Les Plans, en vue de la construction d'une école et d'équipements sportifs	950 000	950 000	10,00	95 000	2013_09156
Contes	COMMUNE DE BENDEJUN	COMMUNE DE BENDEJUN	réparation des dégâts sur la route du Soubran (ex-RD 315) suite aux intempéries des 25 et 26 décembre 2013	303 543	303 543	40,00	121 417	2014_13090
Contes	COMMUNE DE CONTES	COMMUNE DE CONTES	réparations des dégâts sur diverses voies communales suite aux intempéries de janvier 2014	527 000	519 255	45,00	233 665	2014_09639
Contes	COMMUNE DE CONTES	COMMUNE DE CONTES	réparations des dégâts sur diverses voies communales suite aux intempéries de décembre 2013	388 600	388 600	29,58	114 938	2014_09759
Contes	CTE DE COMM DU PAYS DES PAILLONS	CTE DE COMM DU PAYS DES PAILLONS	réalisation d'une déchetterie communautaire à Contes	3 762 000	3 762 000	35,00	1 316 700	2012_10517
Contes	SILCEN	COMMUNE DE BERRE LES ALPES	démolition de l'immeuble Fumero en vue de la réalisation d'un élargissement de l'accès au Super-Berre, à Berre-les-Alpes	271 171	164 157	49,47	81 202	2012_09714
Contes	SILCEN	COMMUNE DE CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	protection du village de Châteauneuf-Villevieille contre les chutes de rochers provenant du versant est de la Croix du Midi 1ère tranche	709 920	354 960	50,00	177 480	2014_11784
Grasse-Sud	COMMUNE DE PEGOMAS	COMMUNE DE PEGOMAS	acquisition de parcelles cadastrées section J n° 583-586 et 339, boulevard de la Mourachonne en vue de l'installation du service de police municipale	330 000	330 000	10,00	33 000	2011_17752

Avis de principe - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Dépense subv.	Taux	Subvention	N°Dossier
Guillaumes	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE GUILLAUMES	construction d'une station d'épuration de 850 équivalent-habitants au village de Guillaumes	768 094	601 324	50,00	300 662	2011_15346
Guillaumes	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE VILLENEUVE D ENTRAUNES	mise en place d'une conduite d'adduction jusqu'au hameau d'Eaux sur la commune de Villeneuve d'Entraunes	586 490	586 490	60,00	351 894	2009_29563
Guillaumes	SI DE VALBERG	COMMUNE DE PEONE	création d'un cimetière au vallon du Prin à Péone	805 626	421 458	50,00	210 729	2014_09200
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	mise en place d'un système de vidéo-protection par installation de 29 caméras	516 515	231 087	10,00	23 109	2013_08081
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS	COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS	construction d'un centre technique municipal dans le quartier du Peissaut	900 000	540 000	10,00	54 000	2011_10302
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	extension et restructuration de l'école maternelle (trois classes) et de la cantine	890 000	267 000	10,00	26 700	2014_13259
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	vente des terrains Raibaudi/Lacoche, quartier Les Vignons, à un bailleur social	750 000	327 000	50,00	163 500	2012_18496
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE VALBONNE	COMMUNE DE VALBONNE	réfection des pelouses synthétiques et de l'éclairage du stade Léon Chabert	846 460	100 000	Forfait	100 000	2010_03211
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE VALBONNE	COMMUNE DE VALBONNE	extension du système de vidéo-protection par installation de 29 caméras au village et aux quartiers du Cimetière, d' Ile Verte et du Haut Sartoux - Garbejaire	515 248	259 252	10,00	25 925	2013_11037
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE VALBONNE	COMMUNE DE VALBONNE	réhabilitation du groupe scolaire Sartoux (dernière phase)	548 675	515 599	10,00	51 560	2011_12066
Le Bar-sur-Loup	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	valorisation de la maison du terroir au Rouret	1 877 793	1 877 793	10,00	187 779	2012_01831
L'Escarène	COMMUNE DE BLAUSASC	COMMUNE DE BLAUSASC	réparations aux routes de la commune suite aux intempéries des 16 au 19 janvier 2014	255 274	255 274	30,00	76 582	2014_05095
Levens	COMMUNE DE CASTAGNIERS	COMMUNE DE CASTAGNIERS	acquisition de parcelles avec bâtiments sises lieu- dit les Bassins en vue de la réhabilitation du quartier des Moulins et de la création de trois logements	305 000	à déterminer	30,00	à déterminer	2014_13911
Levens	COMMUNE DE LEVENS	COMMUNE DE LEVENS	création d'un espace sportif et socioculturel sur le site du Rivet	4 010 750	3 260 750	49,07	1 600 000	2014_09875

Avis de principe - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Dépense subv.	Taux	Subvention	N°Dossier
Levens	COMMUNE DE SAINT BLAISE	COMMUNE DE SAINT BLAISE	acquisition de la propriété cadastrée section A n°904-905-906-1519-1520 et 1669 appartenant à Monsieur Jacques Schwartz en vue de la construction de gîtes et d'une structure de type auberge.	440 000	440 000	30,00	132 000	2014_13051
Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	acquisition de la propriété Giachino sise avenue de Pasteur sur un terrain cadastré A n° 225 en vue de la création d'un parc public arboré au cœur du village	490 000	392 000	30,00	117 600	2014_07821
Levens	SDEG	COMMUNE DE LEVENS	mise en souterrain des réseaux à réaliser aux avenues Faraut, Foch, Baudoin et Général de Gaulle à Levens	650 920	650 920	50,00	325 460	2011_12642
Levens	SIVOM DU VAL DE BANQUIERE	COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	rénovation des façades de la maison Tordo à Tourrette-Levens	300 000	300 000	50,00	150 000	2014_13077
Mandelieu-Cannes-Ouest	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	réhabilitation des ouvrages de protection des plages allant du Béal à la Siagne suite au coup de mer du 8 novembre 2011	3 897 253	à déterminer	20,00	à déterminer	2012_01834
Mandelieu-Cannes-Ouest	SDEG	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	travaux de mise en souterrain des réseaux électriques, rue de la Plage à Mandelieu-la-Napoule	266 162	145 828	10,00	14 583	2013_10551
Mandelieu-Cannes-Ouest	SDEG	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	mise en souterrain des réseaux électriques, rue des Bougainvilliers à Mandelieu-la-Napoule	257 942	156 916	10,00	15 692	2013_10553
Mandelieu-Cannes-Ouest	SDEG	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	mise en souterrain des réseaux électriques, rue de la Ferme rouge à Mandelieu-la-Napoule	292 190	172 867	10,00	17 287	2013_10564
Menton-Est	COMMUNE DE MENTON	COMMUNE DE MENTON	réparation des dégâts sur les réseaux suite aux intempéries de janvier 2014	450 000	0	20,00	à déterminer	2014_04048
Menton-Est	COMMUNE DE MENTON	COMMUNE DE MENTON	réparations des dégâts sur la voirie suite aux intempéries de janvier 2014	3 267 729	à déterminer	20,00	à déterminer	2014_04033
Menton-Ouest	COMMUNE DE GORBIO	COMMUNE DE GORBIO	réparations des dégâts aux voiries et talus suite aux intempéries de janvier 2014	615 210	à déterminer	16,87	à déterminer	2014_09155
Menton-Ouest	COMMUNE DE GORBIO	COMMUNE DE GORBIO	travaux d'extension de l'école maternelle Jean Dental	685 000	350 000	45,00	157 500	2012_12504
Menton-Ouest	COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	travaux de valorisation et de sécurisation du sentier des Douaniers, des accès aux plages du Buse et du Golfe Bleu et de l'ensemble du bord de mer	836 120	836 120	10,00	83 612	2009_16672

Avis de principe - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Dépense subv.	Taux	Subvention	N°Dossier
Menton-Ouest	COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	création de la structure multi-accueil Les Genêts	4 746 467	4 377 724	10,00	437 772	2013_16202
Menton-Ouest	COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	aménagement de 3 terrains multisports et d'une piste d'athlétisme	369 454	369 454	10,00	36 945	2012_16022
Mougins	CCAS DE MOUANS SARTOUX	CCAS DE MOUANS SARTOUX	extension de la crèche des Cèdes	1 000 000	1 000 000	à déterminer	à déterminer	2014_04316
Mougins	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur DENJEAN cadastré AC n°21 et 22 partie, en vue de la création d'un groupe scolaire	806 200	656 200	10,00	65 620	2012_05583
Mougins	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	création d'un système de vidéo-protection par installation de 16 caméras	646 947	187 070	10,00	18 707	2011_14810
Mougins	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	travaux de construction d'un troisième groupe scolaire (6 classes) et d'une cantine	2 737 905	2 737 905	10,00	273 790	2012_19109
Mougins	CTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	acquisition de parcelles agricoles, cadastrées AT n° 45, 57 et 59 en vue du maintien de l'activité pastorale dans la commune de La Roquette-sur-Siagne	497 000	497 000	10,00	49 700	2013_04974
Nice 13e Canton	COMMUNE DE LA TRINITE	COMMUNE DE LA TRINITE	restauration de l'église de la Sainte Trinité	1 600 000	1 600 000	10,00	160 000	2010_08251
Nice 13e Canton	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	acquisition de parcelles cadastrées AH n° 183, 186 et 185 en vue de la création d'un parking et/ou d'un jardin public	260 000	203 600	10,00	20 360	2014_09499
Nice 13e Canton	SIVOM DU VAL DE BANQUIERE	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	extension du système de vidéo-protection par installation de 20 caméras, et raccordement au réseau électrique des 16 caméras existantes, à Saint-André-de-la-Roche	294 217	à déterminer	20,00	à déterminer	2012_04098
Nice 13e Canton	SIVOM DU VAL DE BANQUIERE	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	réhabilitation des appartements du Moulin à Saint-André de la Roche en vue de la location	444 000	376 065	20,00	75 213	2010_17009
Puget-Théniers	COMMUNE DE PUGET THENIERS	COMMUNE DE PUGET THENIERS	création d'un nouveau stade de football (vestiaires et parking)	686 620	518 236	40,00	207 294	2010_23984

Avis de principe - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Dépense subv.	Taux	Subvention	N°Dossier
Puget-Théniers	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE D AUVARE	aménagement d'un gîte rural quartier Les Vignes à Auvare (second œuvre et finitions)	253 324	76 700	60,00	46 020	2010_23438
Roquebillière	MAIRIE DE ROQUEBILLIERE	COMMUNE DE ROQUEBILLIERE	mise en conformité , restructuration et extension du groupe scolaire (9 classes et 1 cantine)	1 980 000	1 980 000	60,00	1 188 000	2014_13453
Roquebillière	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	restructuration des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable , du réservoir de Monge à la ferme pédagogique ,à Roquebillière	1 086 441	1 023 131	10,00	102 313	2012_12186
Roquestéron	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Roquestéron	1 695 887	1 695 887	34,00	576 602	2010_22576
Roquestéron	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	création d'un réseau en vue d'alimenter en eau potable la future zone d'activités du Bec de l'Estéron à Gilette	679 571	679 571	10,00	67 957	2011_02286
Roquestéron	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	construction d'un réservoir de 400 m3 pour l'alimentation en eau potable de la future zone d'activités du Bec de l'Estéron à Gilette	666 718	666 718	10,00	66 672	2011_02287
Saint-Auban	CTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	CTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	création d'une salle intercommunale à vocation culturelle et sportive sur la commune de Valderoure	1 925 800	1 481 173	26,00	385 160	2009_22422
Saint-Auban	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE D AIGLUN	réhabilitation d'un bâtiment communal avec la création de 6 chambres à l'auberge communale d'Aiglun	450 460	363 491	60,00	218 095	2011_16721
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	travaux d'urgence de confortement de falaise à Isola village	255 000	76 500	30,00	22 950	2014_09229
Saint-Etienne-de-Tinée	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	construction d'une station d'épuration de 9600 équivalent-habitants à Isola 2000	6 101 282	5 956 282	10,00	595 628	2013_09832
Saint-Etienne-de-Tinée	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	alimentation en eau potable et assainissement du quartier de l'Ublan à Saint-Etienne-de-Tinée	1 591 912	1 591 912	10,00	159 191	2008_20935
Saint-Martin-Vesubie	SIVOM DE SAINT MARTIN VESUBIE VENANSON	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	seconde tranche de travaux de restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption à Saint-Martin-Vesubie	533 479	à déterminer	60,00	à déterminer	2012_09745

Avis de principe - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Dépense subv.	Taux	Subvention	N°Dossier
Saint-Martin-Vésubie	SIVOM DE SAINT MARTIN VESUBIE VENANSON	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	première tranche de travaux de restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption à Saint-Martin-Vésubie	633 637	à déterminer	60,00	à déterminer	2011_19127
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE MARIE	COMMUNE DE MARIE	réhabilitation des locaux du presbytère en gîtes communaux	252 765	à déterminer	40,00	à déterminer	2013_11989
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE SAINT SAUVEUR SUR TINEE	COMMUNE DE SAINT SAUVEUR SUR TINEE	aménagement intérieur de la salle polyvalente	479 692	400 362	65,00	260 235	2014_13594
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE VALDEBLORE	COMMUNE DE VALDEBLORE	création de la maison de santé pluri-professionnelle à Saint-Dalmas de Valdeblore	600 000	600 000	20,00	120 000	2014_01667
Saint-Vallier-de-Thiery	COMMUNE DU TIGNET	COMMUNE DU TIGNET	création d'un réseau d'eaux pluviales depuis le chemin de la Font du Flaquier jusqu'au vallon du Fuyet 2ème tranche	546 440	417 220	30,00	125 166	2014_08394
Saint-Vallier-de-Thiery	MAIRIE DE SAINT VALLIER DE THIEY	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	création d'une maison de santé pluri-professionnelle à Saint-Vallier-de-Thiery	1 400 000	518 710	35,00	181 549	2014_13152
Saint-Vallier-de-Thiery	MAIRIE DE SAINT VALLIER DE THIEY	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	aménagement des abords du pôle culturel	233 000	128 150	30,00	38 445	2014_13469
Saint-Vallier-de-Thiery	REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD	REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD	raccordement au réseau d'assainissement de la zone artisanale du Plan Pinet et du chemin du Flaquier sud ,commune du Tignet	648 185	610 455	30,00	183 136	2010_15690
Saint-Vallier-de-Thiery	SDEG	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	mise en souterrain des réseaux électriques à réaliser avenue de Provence à Saint-Vallier-de-Thiery	226 672	226 672	50,00	113 336	2014_04937
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	COMMUNE DE SOSPEL	réparation de dégâts sur diverses voies liés aux intempéries de janvier 2014	354 510	à déterminer	45,00	à déterminer	2014_13300
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	COMMUNE DE SOSPEL	réparation de dégâts sur divers ouvrages hydrauliques liés aux intempéries de janvier 2014	592 510	592 510	45,00	266 630	2014_13304
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	COMMUNE DE SOSPEL	requalification urbaine du boulevard Malpertus et de la place Saint-Pierre (partie aménagements de village)	529 538	323 434	30,00	97 030	2011_16075
Vence	COMMUNE DE LA GAUDE	COMMUNE DE LA GAUDE	travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la mairie principale	301 638	180 983	10,00	18 098	2013_10211

Avis de principe - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Dépense subv.	Taux	Subvention	N°Dossier
Vence	MDR PUBLIQUE LA VENCOISE	MDR PUBLIQUE LA VENCOISE	création d'un pôle gérontologique dans l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes La Vençoise (travaux)	3 591 883	3 591 883	30,00	1 077 565	2010_14038
Villars-sur-Var	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE TOUET SUR VAR	création d'une place au coeur du bas village à Touët-sur-Var	680 000	574 119	50,00	287 060	2012_18878
Villefranche-sur-Mer	COMMUNE DE SAINT JEAN CAP FERRAT	COMMUNE DE SAINT JEAN CAP FERRAT	restauration générale et mise en valeur de la chapelle Saint-Hospice	814 420	814 420	10,00	81 442	2014_01565
Villefranche-sur-Mer	COMMUNE DE VILLEFRANCHE SUR MER	COMMUNE DE VILLEFRANCHE SUR MER	remise en état des zones sinistrées par le coup de mer du 8 novembre 2011	671 532	à déterminer	20,00	à déterminer	2012_03069
Villefranche-sur-Mer	EHPAD DE VILLEFRANCHE SUR MER	EHPAD DE VILLEFRANCHE SUR MER	première phase de restructuration et mise en conformité du site de l'Escalinada	877 926	877 926	30,00	263 378	2004_02084

COMMUNE	PROJET	COÛT TOTAL éligible en € HT	SUBVENTION 30%
AMIRAT	fourniture et pose de glissières et de panneaux de police	5 741	1 722
ANDON	travaux de voiries chemin communal "avenue de la source de Thorenc"	14 195	4 259
AURIBEAU SUR SIAGNE	création de trottoir route de Cannes: travaux préparatoires et terrassements	46 750	14 025
AURIBEAU SUR SIAGNE	création de trottoir route de Cannes: voiries et chaussées	119 125	35 738
AURIBEAU SUR SIAGNE	création de trottoir route de Cannes: ouvrages d'art	32 400	9 720
AURIBEAU SUR SIAGNE	création de trottoir route de Cannes: réseaux	19 800	5 940
AURIBEAU SUR SIAGNE	création de trottoir route de Cannes: signalisation horizontale et verticale, garde-corps, passerelle bois et terre végétale	47 205	14 162
AUVARE	réfection des gardes corps du Pont d'Auvare	4 630	1 389
BENDEJUN	réfection de la route du Soubran (ex RD 315)	152 751	45 825
BERRE LES ALPES	sécurisation de l'accès à l'école communale	3 305	992
BEZAUDUN	construction d'un mur de soutènement place des Combattants	28 064	8 419
BLAUSASC	création d'un parking de 50 places à La Pointe Nord et mini giratoire de sortie sur la RD 2204: travaux préparatoires et terrassements	37 700	11 310
BLAUSASC	création d'un parking de 50 places à La Pointe Nord et mini giratoire de sortie sur la RD 2204: chaussées	85 200	25 560
BLAUSASC	création d'un parking de 50 places à La Pointe Nord et mini giratoire de sortie sur la RD 2204: réseaux, signalisation	12 640	3 792
BLAUSASC	reprise de mur et enrochements du chemin Andrio	120 393	36 118
BOUYON	divers travaux de mise en sécurité sur des locaux communaux et voiries	7 483	2 245
BRIANCONNET	achat de ralentisseurs démontable pour le Prignolet	3 016	905
CANTARON	rénovation de la passerelle de La Bégude	61 730	18 519
CHATEAUNEUF	création d'une aire de stationnement chemin de l'Hubac, d'un trottoir devant l'école et panneaux de signalisation	22 283	6 685
CHATEAUNEUF-D'ENTRAUNES	aménagement du parking de la ferme de Châteauneuf d'Entraunes (soutènement et clôture)	5 588	1 676
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	aménagement d'une deuxième sortie de l'allée du Gerp sur le chemin départemental 815 avec gestion de l'écoulement des eaux pluviales	60 000	18 000

COMMUNE	PROJET	COUT TOTAL éligible en € HT	SUBVENTION 30%
COARAZE	enrobés, glissières de sécurité, création de refuge, sur les routes du Plan de Linéa, de la Chapelle bleue, et des Baïsses	85 720	25 716
CONTES	sécurisation du débouché de la passerelle du Millénaire	50 040	15 012
CONTES	travaux de sécurisation de la traversée du village: élargissement de la RD 615	90 000	27 000
ENTRAUNES	réfection des glissières de sécurité de la route des Louiqs	10 000	3 000
GARS	mise en place d'un garde corps pour cheminement escalier piétons	4 160	1 248
GOURDON	réfection de la chaussées chemins des Claps	5 120	1 536
GREOLIERES	création d'un trottoir allée des Ferrages	34 820	10 446
GUILLAUMES	sécurisation de la route de Tire-Bœuf (glissières, longrines, arase de murs)	22 485	6 746
LA COLLE SUR LOUP	réfection de la chaussée de l'avenue Jean Léonardi (VC 2014) et passage de gaines pour la fibre optique sur 300 ml av Léonardi	124 205	37 262
LA ROQUETTE SUR SIAGNE	travaux de sécurité de la RD 409: travaux préparatoires, terrassements, enrobés et bordures	25 770	7 731
LA ROQUETTE SUR SIAGNE	travaux de sécurité de la RD 409: construction d'un mur	20 680	6 204
LA ROQUETTE SUR SIAGNE	travaux de sécurité de la RD 409: réseaux, espaces verts, signalisation	11 460	3 438
LA TURBIE	Route de Cap d'Ail - création d'un caniveau EP à grille et raccordement au réseau	4 395	1 319
LA TURBIE	Quartier du Prat - création d'un caniveau EP à grille et raccordement au réseau	4 970	1 491
LA TURBIE	Local des Aînés : création d'un accès PMR et aménagement de la place en béton désactivé	11 117	3 335
LA TURBIE	Chemin de la Latta - réfection de la route en béton fibreux	16 005	4 802
LA TURBIE	Route de Nice - réfection du réseau EP et reprise partielle de voirie sur le trottoir	119 275	35 783
LA TURBIE	Chemin de Fontvieille - aménagement d'un plateau ralentisseur et reprises ponctuelles de chaussée	24 011	7 203
LA TURBIE	Chemin des Révoires - reprise de voirie au droit du N° 2550	44 875	13 463
LA TURBIE	Chemin du Serriers n°13 (virage) - création d'un muret bordant voirie	29 205	8 762
LE BAR SUR LOUP	construction de caniveaux (Saint Michel et Yorktown) pour captage des eaux de la plate-forme routière	11 000	3 300
LE BAR SUR LOUP	confection d'une dalle sur le pont papeterie	10 500	3 150
LE BAR SUR LOUP	réparation des chemins communaux par point à temps 15 Tonnes	34 500	10 350

COMMUNE	PROJET	COÛT TOTAL éligible en € HT	SUBVENTION 30%
LE BAR SUR LOUP	Signalisation routière, peintures, panneaux, balisages divers,	11 000	3 300
LE BAR SUR LOUP	Reconstruction du mur Amiral Grasse	19 062	5 719
LE TIGNET	pose de grille, revêtement sur divers chemins	18 714	5 614
LE TIGNET	mur chemin des Moulins et Voie romaine	21 042	6 313
LES FERRES	aménagement de sécurité carrefour route MT St Michel / route des acacias	19 945	5 984
L'ESCARENE	pose de barrières de sécurité routes de Montagnac, la Pighière et la Blancarde	30 100	9 030
LUCERAM	pose de glissières de sécurité au chemin des Mounts	7 150	2 145
MALAUSSENE	réfection du garde corps du mur du Jeu de Boules et pose de panneaux de signalisation	11 650	3 495
MOULINET	réfection de voirie quartier Saint Louis - Canabiéras	29 606	8 882
OPIO	réfection de chaussée des chemins du Village, des Picholines, du Lauron,	69 797	20 939
OPIO	réfection de chaussée RD 707 / montée du village	61 955	18 587
OPIO	sécurisation de l'arrêt de bus de l'école maternelle	72 880	21 864
OPIO	installation de deux radars pédagogiques (solaires), panneaux de signalisation	9 147	2 744
PEGOMAS	création de ralentisseurs, pose de glissières de sécurité, signalisations horizontale et verticale	55 584	16 675
PEGOMAS	Réfection de la chaussée du chemin des Moulières	65 934	19 780
PEILLE	réfection des chemins de Gazouil, de la Bonella, des Lacs, de Faïssa réoune, de Tana	161 870	48 561
PEILLON	pose de glissières de sécurité sur différentes voies communales	6 370	1 911
PEYMEINADE	réfection de chaussée et trottoir devant la mairie, au boulevard du Général de Gaulle -	54 037	16 211
PEYMEINADE	sécurisation du bord de chaussée au Chemin du candéou -	47 623	14 287
PEYMEINADE	sécurisation de voie et réfection de chaussées en enrobés (avenue des Termes, chemins du Puits, de l'Appié et du Candéou)	60 374	18 112
PIERLAS	sécurisation de cheminements piétons (garde corps, main courante et portail)	5 856	1 757
PUGET-THENIERS	signalisations horizontale et verticale, glissières de sécurité	33 754	10 126
RIGAUD	pose de barrières, garde-corps et glissières de sécurité	25 300	7 590
ROQUEFORT LES PINS	réfection de la route de Valbonne (mur, muret et élargissement)	69 605	20 882

COMMUNE	PROJET	COUT TOTAL éligible en € HT	SUBVENTION 30%
ROQUESTERON	réfection d'une partie de la route des écoles et du parking entrée de l'école	16 410	4 923
ROQUESTERON GRASSE	remise en état de la voirie communale A1	10 000	3 000
SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	sécurisation des abris bus	14 387	4 316
SAINT PAUL DE VENCE	aménagement de 2 carrefours (chemin de Rome et route des Serres)	44 368	13 310
SAINT PAUL DE VENCE	réfection de chaussée et signalisations horizontale et verticale (chemins des Gardettes et chemin des Fumerates)	15 904	4 771
SAINT VALLIER DE THIEY	travaux de mise en sécurité des voies communales (chemin de Blaqueirette, avenue Séverine, Gué de Préfontaine)	80 000	24 000
SAINT VALLIER DE THIEY	achat de panneaux de signalisation et d'un radar pédagogique	8 333	2 500
SAINTE AGNES	protection de la route de la Colline (soutènement, réglage de la plate-forme de la route et structure de chaussée)	71 420	21 426
SAINTE AGNES	remise en état du sentier communal Quartier PIAN	33 960	10 188
SERANON	remise en état du chemin des Clapiers	9 296	2 789
SPERACEDES	pose de barrières Bd du Docteur Savy - RD 153	2 555	767
THEOULE SUR MER	reconstruction d'un mur de soutènement suite à éboulement Allée des Pins	90 623	27 187
THEOULE SUR MER	sécurisation du carrefour RD 6098 / sortie du port communal de la Figueirette/ résidences Estérel Baie et Baie de la Méditerranée (feux tricolores)	19 931	5 979
THEOULE SUR MER	sécurisation du carrefour RD 6098 / sortie du port communal de la Figueirette/ résidences Estérel Baie et Baie de la Méditerranée (trottoirs, plateau traversant)	73 585	22 076
THIERY	pose de glissières de sécurité et signalisation horizontale au chemin Chami de Saint-Jean mixtes	32 885	9 866
TOUET SUR VAR	Pose de garde-corps, mains courantes et glissières de sécurité	7 730	2 319
TOUET DE L'ESCARENE	sécurisation de la traversée du village et du passage du Lavoir (deux passages surélevés, panneaux de signalisation, radars pédagogiques)	15 539	4 662
TOUET DE L'ESCARENE	travaux d'urgence visant à stabiliser un pont	21 200	6 360
TOURRETTES SUR LOUP	Réfection de chaussée sur diverse voies communales (routes des Valettes, des Virettes, de la Madeleine et chemin Saint-Arnoux)	21 567	6 470
TOURRETTES SUR LOUP	mise en place de feux tricolore dits "de récompense" dans la traversée du village et création de dos d'âne	59 327	17 798

COMMUNE	PROJET	COÛT TOTAL éligible en € HT	SUBVENTION 30%
TOURRETTES SUR LOUP	Route de Provence, création de trottoir, de passages piétons et réfection de la chaussée	8 763	2 629
VILLARS SUR VAR	achat de 27 bornes amovibles anti stationnement et signalisation horizontale	7 424	2 227
	TOTAL		995 363

N° 7

**ACCORD DE PRINCIPE POUR UNE PARTICIPATION
AU PROJET "CAMPUS RÉGIONAL APPRENTISSAGE"**

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la décision prise le 27 décembre 2012 par le Premier Ministre inscrivant le projet "Campus Régional Apprentissage" au programme investissements d'avenir ;

Considérant qu'une concertation a été menée formalisant des engagements de l'État, de la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine et territoriale Nice Côte d'Azur, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) et de la Métropole Nice Côte d'Azur à hauteur de 58 M€ pour la partie formation dont le coût total est estimé à 60 M€ ;

Considérant que le campus sera une vitrine de l'apprentissage azuréen et devrait accueillir 1 800 apprenants par an, le bouclage du financement de cette opération d'intérêt collectif nécessite un engagement du Département ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant de donner un accord de principe à la participation financière du Département au projet de la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine et territoriale Nice Côte d'Azur de construction du campus régional d'apprentissage dans la Plaine du Var à Nice ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions du développement local et de l'économie, et des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) dans le cadre du projet « Campus Régional Apprentissage », d'approuver le principe de la participation du Département, pour un montant maximal de 2 M€, au financement des espaces de formation réalisés par la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine et territoriale Nice Côte d'Azur ; étant précisé que cet équipement accueillera de nombreux organismes dont le CFA de l'Institut de formation automobile 06, le CFA de l'Institut de formation pharmacie santé, ainsi qu'une antenne de l'Institut régional de formations à l'environnement et au développement durable ;
- 2°) de donner délégation à la commission permanente pour approuver le projet de convention pluriannuelle d'attribution de la participation départementale, à intervenir avec la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine et territoriale Nice Côte d'Azur et pour autoriser le président du Conseil général à la signer, au nom du Département.

N° 8

**DÉVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORT
ANNUEL 2013 DU DÉPARTEMENT**

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.110-1 précisant les cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2" ;

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le rapport de son président présentant le document annuel sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement du Département, les politiques menées sur le territoire des Alpes-Maritimes et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;

Décide, en accord avec les commissions de l'écologie et du développement durable, et des finances, de l'administration générale et des moyens, de prendre acte :

- de la présentation du rapport annuel sur les données de l'année 2013 relatif au développement durable, imposé par le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, intégrant les actions du Département au regard des cinq finalités du développement durable ;
- de la poursuite de la mise en place des outils de concertation et d'évaluation continue des actions, avec indicateurs de suivi, pour les politiques publiques et les programmes menés par la collectivité conformément aux dispositions du décret.

N° 10

EDUCATION - MESURES DIVERSES

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 421-11 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ;

Vu la délibération prise le 13 novembre 2008 par l'assemblée départementale fixant les tarifs de la restauration scolaire et de l'hébergement des collèges publics, et notamment une formule de révision annuelle ;

Vu la délibération prise le 29 avril 2013 par la commission permanente approuvant les modalités de prise en charge directe par les collèges des dépenses de transports scolaires et périscolaires ;

Vu la délibération prise le 27 juin 2013 par la commission permanente approuvant l'évolution de la réglementation concernant les subventions départementales d'études Scolarité 06 ;

Vu la délibération prise le 7 novembre 2013 par l'assemblée départementale allouant les subventions initiales d'équilibre aux collèges publics pour l'exercice 2014 ;

Vu la délibération prise le 31 janvier 2014 par l'assemblée départementale approuvant la politique éducation du Département, la reconduction des mesures visant à soutenir les actions éducatives des établissements, associations et organismes du secteur éducatif et validant la répartition des dotations initiales de fonctionnement des collèges publics pour l'année 2014 ;

Vu le rapport de son président proposant :

- pour les soixante-douze collèges publics des Alpes-Maritimes, au titre de l'année 2015, la répartition de la participation globale aux dépenses de fonctionnement et la fixation des tarifs de restauration scolaire et d'hébergement,
- diverses mesures dans le cadre de la politique éducative départementale liées au fonctionnement des collèges et aux actions éducatives ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions de l'éducation, de l'enseignement supérieur, la vie étudiante et la recherche, les finances et l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant la répartition de la participation globale de fonctionnement des établissements publics des Alpes-Maritimes pour l'année 2015

- d'arrêter le montant global des ressources nécessaires aux dépenses de fonctionnement des collèges publics à la somme de 11 113 726 € ;
- d'approuver la répartition de la somme de 11 113 726 € en participation initiale de fonctionnement entre les soixante-douze collèges publics des Alpes-Maritimes, suivant le tableau joint en annexe, étant précisé que le Département financera sur cette base le montant de 10 854 614 €, la différence étant financée directement par les établissements ;
- d'arrêter le montant destiné au transport scolaire obligatoire au titre de l'exercice 2015, suivant le même tableau joint en annexe, à la somme de 1 411 228 € ;
- de prendre acte que les participations du Département seront confirmées par leur inscription au budget primitif de l'année 2015, les sommes retenues pour chaque établissement ne pouvant être révisées à la baisse ;

2°) Concernant les participations complémentaires aux charges de fonctionnement des collèges publics

- d'octroyer un montant total de subventions de 194 610,23 €, réparti selon le tableau joint en annexe, aux collèges ayant à faire face à des dépenses non prévues dans leurs budgets ;

3°) Concernant l'aide d'urgence aux services de restauration et d'hébergement des collèges publics

- d'allouer un montant total de subventions de 2 997,81 €, réparti selon le tableau joint en annexe, pour la prise en charge des dépenses d'équipement indispensables à la continuité des services de restauration et d'hébergement des collèges publics concernés ;

4°) Concernant les transports scolaires et périscolaires des élèves

- d'allouer un montant total de subventions de 44 406,62 €, réparti selon le tableau joint en annexe, correspondant à un ajustement des subventions provisionnelles au titre de l'année scolaire 2013/2014 versées aux collèges pour le transport scolaire et périscolaire ;

5°) Concernant la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement scolaires pour l'année 2015

- d'approuver les tarifs de restauration scolaire et d'hébergement dans les collèges publics du département pour l'exercice 2015, ainsi que les taux de charges afférents, détaillés ci-après :

		Demi-pension			Internat
		Tarif Élève	Tarif commensal	Tarif Extérieur	Forfait Élève
Prix de vente des repas		3,20 €	4,45 €	6,70 €	1 500 €
Répartition	Dont : Crédit nourriture au minimum de	2,18 €			969,7 €
	Dont : Contribution aux charges communes	18,67%			31,12 %
	Dont : Ex FARPI	13,21 %	32,34 %	48,75 %	4,21 %

- d'approuver les termes de la convention relative à l'accueil et à la fourniture de repas au sein du service de restauration de collèges départementaux d'« autres usagers élèves », dont le projet figure en annexe, et d'autoriser le président du Conseil général à la signer, au nom du Département, pour une durée d'un an reconductible quatre fois par tacite reconduction, à intervenir avec les communes qui le sollicitent, ne disposant pas d'un service de restauration scolaire, et les collèges concernés ;
- de prendre acte que :
 - les autres dispositions approuvées par délibérations de l'assemblée départementale des 29 octobre 2009 et 27 octobre 2011 restent inchangées ;
 - la mise en application des nouveaux tarifs est effective à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

6°) Concernant la prise en charge financière de personnes extérieures à la collectivité

Dans le cadre des voyages de la mémoire à Auschwitz organisés pour les collégiens du département au cours de l'année scolaire 2014-2015

- d'autoriser la prise en charge par le Département des dépenses liées au déplacement vers Nice de personnalités extérieures à la collectivité, invitées dans le cadre de ces voyages, à leur hébergement ainsi qu'à leur retour depuis Nice ou Cracovie vers leur lieu de résidence et ce, à hauteur de 30 000 € ;
- de prendre acte que la liste nominative de ces personnalités sera établie par arrêté et fournie à l'appui des mandatements de chaque voyage ;

7°) Concernant la création de deux nouvelles mesures d'aide à la scolarité

Dans le cadre de la récompense des lauréats azuréens au concours national « Un des meilleurs apprentis de France »

- d'octroyer une somme de 200 € à chacun des cinq lauréats du concours national « Un des meilleurs apprentis de France » ayant obtenu la médaille d'or listé ci-dessous :

- Angélique MOUGIN, couture flou,
- Kevin ROUX, installateur thermique,
- Valentin CHAUDANSON et Olivier THOMINE, marqueterie,
- Alex PEREIRA MACEDO, réparation carrosserie automobile ;

Dans la cadre de l'aide au mérite pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur

- d'approuver la mise en place du dispositif conformément à la réglementation jointe en annexe ;

8°) Concernant la clôture de la campagne 2014 « Scolarité 06 »

- d'arrêter la liste des 9 bénéficiaires dont le détail est joint en annexe ainsi que les montants individuels affectés pour l'année scolaire 2013-2014, représentant un montant total de 1 695,27 € ;

9°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 932, programmes « Fonctionnement des collèges » et « Vie scolaire » du budget départemental de l'exercice en cours.

Dotations initiales de fonctionnement 2015 - Subventions transport scolaire 2015

COMMUNES	ETABLISSEMENT	Dotations initiales de fonctionnement			Subventions transport scolaire
		Financement collège	Financement Département	DIF 2015	Subvention transport scolaire
ANTIBES	BERTONE	- €	198 734,00 €	198 734,00 €	51 977,00 €
ANTIBES	FERSEN	- €	88 889,00 €	88 889,00 €	47 580,00 €
ANTIBES	LA FONTONNE	- €	121 819,00 €	121 819,00 €	16 459,00 €
ANTIBES	SIDNEY BECHET	- €	116 454,00 €	116 454,00 €	24 754,00 €
ANTIBES	ROUSTAN	- €	101 385,00 €	101 385,00 €	20 136,00 €
BEAULIEU	JEAN COCTEAU	- €	101 493,00 €	101 493,00 €	15 000,00 €
BEAUSOLEIL	BELLEVUE	- €	96 869,00 €	96 869,00 €	64 609,00 €
BIOT	L'EGANAUDE	- €	173 112,00 €	173 112,00 €	10 433,00 €
BREIL SUR ROYA	L'EAU VIVE	- €	107 897,00 €	107 897,00 €	
CAGNES SUR MER	LES BREGUIERES	- €	151 294,00 €	151 294,00 €	12 524,00 €
CAGNES SUR MER	A.MALRAUX	- €	131 013,00 €	131 013,00 €	32 487,00 €
CAGNES SUR MER	JULES VERNE	20 375,00 €	138 829,00 €	159 204,00 €	37 740,00 €
CANNES	CAPRON	15 380,00 €	147 802,00 €	163 182,00 €	11 347,00 €
CANNES	LES MURIERS	- €	187 611,00 €	187 611,00 €	
CANNES	GERARD PHILIPPE	- €	130 483,00 €	130 483,00 €	41 463,00 €
CANNES	LES VALLERGUES	- €	157 022,00 €	157 022,00 €	23 991,00 €
CARROS	PAUL LANGEVIN	- €	189 188,00 €	189 188,00 €	9 000,00 €
CONTES	ROGER CARLES	256,00 €	137 973,00 €	138 229,00 €	
GRASSE	CANTEPERDRIX	- €	193 641,00 €	193 641,00 €	4 532,00 €
GRASSE	CARNOT	- €	85 982,00 €	85 982,00 €	35 152,00 €
GRASSE	LES JASMINS	10 525,00 €	152 678,00 €	163 203,00 €	31 160,00 €
GRASSE	ST HILAIRE	- €	161 093,00 €	161 093,00 €	37 022,00 €
L'ESCARENE	F.RABELAIS	- €	142 894,00 €	142 894,00 €	2 000,00 €
LA COLLE	YVES KLEIN	- €	145 064,00 €	145 064,00 €	6 840,00 €
LA TRINITE	LA BOURGADE	- €	135 087,00 €	135 087,00 €	6 000,00 €
LE CANNET	PIERRE BONNARD	23 462,00 €	133 255,00 €	156 717,00 €	8 150,00 €
LE CANNET	EMILE ROUX	- €	111 084,00 €	111 084,00 €	65 440,00 €
LE ROURET	LE PRE DES ROURES	- €	192 343,00 €	192 343,00 €	9 044,00 €
MANDELIEU	A.CAMUS	- €	169 827,00 €	169 827,00 €	5 824,00 €
MANDELIEU	LES MIMOSAS	24 087,00 €	152 398,00 €	176 485,00 €	55 954,00 €
MENTON	A.MAUROIS	- €	164 075,00 €	164 075,00 €	46 226,00 €
MENTON	G.VENTO	5 022,00 €	186 769,00 €	191 791,00 €	61 710,00 €
MOUANS SARTOUX	LA CHENAIE	- €	168 436,00 €	168 436,00 €	11 165,00 €
MOUGINS	LES CAMPÉLIERES	- €	179 223,00 €	179 223,00 €	2 000,00 €
NICE	L'ARCHET	29 565,00 €	124 319,00 €	153 884,00 €	14 407,00 €
NICE	LOUIS NUCERA	2 513,00 €	196 273,00 €	198 786,00 €	
NICE	DAUDET	- €	147 866,00 €	147 866,00 €	46 690,00 €
NICE	JULES ROMAINS	- €	151 530,00 €	151 530,00 €	7 014,00 €
NICE	RAOUL DUFY	- €	187 590,00 €	187 590,00 €	20 437,00 €
NICE	VICTOR DURUY	- €	128 380,00 €	128 380,00 €	23 275,00 €
NICE	J.H FABRE	- €	194 303,00 €	194 303,00 €	16 284,00 €
NICE	ROLAND GARROS	- €	158 991,00 €	158 991,00 €	20 204,00 €
NICE	JEAN GIONO	- €	127 154,00 €	127 154,00 €	
NICE	MAURICE JAUBERT	19 077,00 €	192 959,00 €	212 036,00 €	4 568,00 €
NICE	HENRI MATISSE	- €	150 313,00 €	150 313,00 €	44 389,00 €
NICE	FREDERIC MISTRAL	- €	184 427,00 €	184 427,00 €	21 472,00 €
NICE	PARC IMPERIAL COLL.	- €	247 012,00 €	247 012,00 €	
NICE	PORT LYMPIA	5 258,00 €	213 318,00 €	218 576,00 €	24 655,00 €
NICE	ANTOINE RISSO	7 077,00 €	107 365,00 €	114 442,00 €	11 115,00 €
NICE	JEAN ROSTAND	- €	104 049,00 €	104 049,00 €	40 710,00 €
NICE	SEGURANE	- €	97 699,00 €	97 699,00 €	37 333,00 €
NICE	VALERI	- €	194 850,00 €	194 850,00 €	25 589,00 €
NICE	INTERNATIONAL VERNIER	- €	116 435,00 €	116 435,00 €	53 200,00 €
PEYMEINADE	PAUL ARENE	4 910,00 €	126 472,00 €	131 382,00 €	
PUGET THENIERS	A.BLANQUI	1 264,00 €	138 940,00 €	140 204,00 €	
ROQUEBILLIERE	JEAN SALINES	2 096,00 €	173 181,00 €	175 277,00 €	
ROQUEFORT LES PINS	CESAR	8 455,00 €	174 667,00 €	183 122,00 €	7 930,00 €
ST ETIENNE/TINEE	JEAN FRANCO	- €	141 184,00 €	141 184,00 €	
ST JEANNET	LES BAOUS	- €	172 645,00 €	172 645,00 €	
ST LAURENT/VAR	JOSEPH PAGNOL	6 718,00 €	168 135,00 €	174 853,00 €	7 590,00 €
ST LAURENT/VAR	ST EXUPERY	- €	154 637,00 €	154 637,00 €	25 475,00 €
ST MARTIN/VAR	LUDOVIC BREA	- €	124 700,00 €	124 700,00 €	7 000,00 €
ST SAUVEUR/TINEE	ST BLAISE	- €	103 050,00 €	103 050,00 €	
ST VALLIER DE THIEY	SIMON WIESENTHAL	22 181,00 €	137 003,00 €	159 184,00 €	
SOSPÉL	JEAN MEDECIN	- €	121 020,00 €	121 020,00 €	
TENDE	J.B RUSCA	- €	220 249,00 €	220 249,00 €	
TOURRETTE LEVEN	RENE CASSIN	- €	179 274,00 €	179 274,00 €	16 263,00 €

Dotations initiales de fonctionnement 2015 - Subventions transport scolaire 2015

COMMUNES	ETABLISSEMENT	Financement collège	Financement Département	DIF 2015	Subvention transport scolaire
VALBONNE	COLLEGE CIV	430,00 €	133 825,00 €	134 255,00 €	15 519,00 €
VALBONNE	NIKI DE ST PHALLE	- €	186 306,00 €	186 306,00 €	31 328,00 €
VALLAURIS	PABLO PICASSO	31 296,00 €	137 560,00 €	168 856,00 €	18 465,00 €
VENCE	LA SINE	12 226,00 €	155 942,00 €	168 168,00 €	45 797,00 €
VILLENEUVE LOUBET	ROMEE DE VILLENEUVE	6 939,00 €	129 275,00 €	136 214,00 €	16 800,00 €
TOTAL		259 112,00 €	10 854 614,00 €	11 113 726,00 €	1 411 228,00 €

PARTICIPATIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT			
Commune	Collège	Objet	Montant alloué
Antibes	Fersen	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	800 €
	Sidney Bechet	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	10 000 €
Beaulieu	Jean Cocteau	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	17 117,42 €
Biot	L'Eganaude	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	11 266,00 €
Breil-sur-Roya	L'Eau Vive	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	2 689,00 €
Cagnes-sur-mer	André Malraux	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	1 581,57 €
	Les Bréguières	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	717,55 €
	Jules Verne	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	948,29 €
Cannes	Gérard Philipe	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	6 006,00 €
Carros	Paul Langevin	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	1 568,91 €
La Colle sur Loup	Yves Klein	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	9 800,00 €
Le Rouret	Le Pré des Roures	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	500,00 €
L'Escarène	François Rabelais	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	4 811,00 €
Mouans Sartoux	La Chénaie	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	2 781,00 €
Mougins	Les Campelières	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	32 418,00 €
Nice	L'Archet	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	682,61 €
	Alphonse Daudet	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	1 272,99 €
	Raoul Dufy	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	1 581,57 €
	Victor Duruy	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	1 908,83 €
	Jean-Henri Fabre	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	2 577,51 €
	Roland Garros	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	2 484,27 €
	Jean Giono	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	5 738,51 €
	Maurice Jaubert	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	4 242,60 €
	Henri Matisse	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	1 745,14 €
	Frédéric Mistral	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	1 988,74 €
	Louis Nucera	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	2 019,48 €
	Parc Impérial	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	4 701,54 €
	Port Lympia	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	3 834,25 €
	Antoine Risso	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	1 169,68 €
	Jules Romains	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	875,42 €
	Jean Rostand	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	3 943,99 €
	Ségurane	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	746,29 €
Valeri	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	945,75 €	
	Collège International Joseph Vernier	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	21 462,60 €
Roquebillière	Jean Salines	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	897,22 €
St Etienne de Tinée	Jean Franco	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	868,26 €
		Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	2 305,28 €
St Jeannet	Les Baous	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	1 271,54 €
St Laurent du Var	Joseph Pagnol	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	1 307,43 €
	St Exupery	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	1 272,99 €
St Martin du Var	Ludovic Brea	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	10 573,49 €
St Sauveur S/Tinée	St Blaise	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	789,67 €
St Vallier de Thiey	Simon Wiesenthal	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	2 512,71 €
Tourrette Levens	René Cassin	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	2 890,91 €
La Trinité	La Bourgade	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	1 093,55 €
Vence	La Sine	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	1 478,72 €
	Ecole Freinet	Subvention de fonctionnement exceptionnelle.	421,95 €
TOTAL			194 610,23 €

FONDS D'URGENCE DU SERVICE DE RESTAURATION			
Commune	Collège	Objet de la demande	Montant alloué
Beaulieu-sur Mer	Jean Cocteau	Réparation du lave vaisselle et du four.	2 119,91 €
Nice	Jean Rostand	Réparation chambre froide.	877,90 €
TOTAL			2 997,81 €

TRANSPORTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

COMMUNE	COLLEGE	Transports vers les installations sportives	Autres transports scolaires et périscolaires		SUBVENTION TOTALE (en €)
		Subv. (en €) régularisation 1er semestre 2014	Subvention (en €) par opération	Intitulé de la manifestation	
Antibes	Mont St-Jean	22 310,00			22 310,00
Cagnes-sur-mer	Jules Verne		350,00	C'est pas Classique	350,00
Carros	Paul Langevin		350,00	C'est pas Classique	350,00
Grasse	Fénelon	13 147,12			13 147,12
L'Escarène	François Rabelais		350,00	C'est pas Classique	350,00
La Colle-sur-Loup	Yves Klein		350,00	C'est pas Classique	350,00
La Trinité	La Bourgade		795,00	80ème anniversaire de l'armée de l'air (250,00), EEDD (545,00)	795,00
Le Cannet	Pierre Bonnard		350,00	C'est pas Classique	350,00
Menton	André Maurois		350,00	C'est pas Classique	350,00
	ND du Sacré Cœur		350,00	C'est pas Classique	350,00
Mougins	Les Campelières		350,00	C'est pas Classique	350,00
Nice	Alphonse Daudet		350,00	C'est pas Classique	350,00
	Don Bosco	709,50			709,50
	Vernier		350,00	C'est pas Classique	350,00
Roquebillière	Jean Salines		500,00	C'est pas Classique	500,00
Roquebrune-Cap-Martin	St-Joseph-Carnolès		350,00	C'est pas Classique	350,00
St-Etienne-de-Tinée	Jean Franco	2 415,00			2 415,00
St Martin-du-Var	Ludovic Bréa		350,00	C'est pas Classique	350,00
Tourrette-Levens	René Cassin		330,00	80ème anniversaire de l'armée de l'air	330,00
		38 581,62	5 825,00		44 406,62

44 406,62

Total transports vers les installations sportives	38 581,62 €
Total autres transports scolaires et periscolaires	5 825,00 €
TOTAL TRANSPORTS COLLEGES	44 406,62 €

**REGLEMENTATION
RELATIVE À LA MESURE « AIDE AU MÉRITE »**

Une aide de 1 800 € est octroyée, sous conditions de ressources, aux étudiants ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat dans les Alpes-Maritimes.

Cette aide est renouvelable pendant trois ans sous réserve d'avoir validé l'année universitaire N-1 ; elle est répartie en deux versements, aux 1^{er} et 2^e trimestres de l'année scolaire. L'étudiant doit au préalable avoir déposé un dossier social étudiant au CROUS de son académie.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- avoir obtenu la mention « très bien » dans les Alpes-Maritimes au baccalauréat de la session n-1 ;
- être fiscalement indépendant et domicilié dans les Alpes-Maritimes ou avoir des parents fiscalement domiciliés dans les Alpes-Maritimes ;
- être bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (échelon de 0 à 9) ou d'une aide d'urgence annuelle ;
- être inscrit dans un établissement ou une formation habilitée à recevoir des boursiers (la liste figure en annexe 1 de la circulaire 2013-0011 du 18/07/2013).

Les pièces à fournir par le demandeur :

- copie du diplôme du bac avec mention « très bien » ;
- copie de l'avis d'imposition de l'année n-1 ;
- copie de la carte d'étudiant ;
- copie de l'attestation de réussite de l'année universitaire n-1 ;
- copie de la notification définitive de bourse délivrée par le CROUS.

A noter que :

- le redoublement pourra être admis s'il est fondé sur des raisons médicales graves ;
- à titre exceptionnel, les étudiants en médecine et les étudiants en 2^e année de classe préparatoire pourront être autorisés à redoubler.

SCOLARITE 06

Canton	Commune	Bénéficiaires	Nb Enfants	Montant (en €)
Cagnes-sur-Mer-Centre	Cagnes-sur-Mer	TERMATE FANNY	1	353,49
Cannes-Centre	Cannes	MONTEIRO LEITAO PAULO ANTONIO	1	81,69
Nice 11e Canton	Nice	BOUSAMI JAMILA	1	81,69
Nice 13e Canton	Nice	BENMABROUK FATIHA	1	226,35
Nice 13e Canton	Nice	INOUSSA SAINDOU	1	81,69
Nice 14e Canton	Nice	ADILSOULTANOV ZAOURBEK	1	353,49
Nice 3e Canton	Nice	ALMADANI LAHOUARIA	1	81,69
Nice 3e Canton	Nice	BAILI SLAH	1	81,69
Nice 6e Canton	Nice	AMALFITANO SYLVIE	1	353,49
Nb dossiers :	9	Totaux :	9	1 695,27

N° 11

APPEL À PROJETS SANTÉ 2014-2015

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le règlement départemental d'aide et d'actions sociales ;

Vu la politique volontariste de soutien menée depuis plusieurs années par le Département en faveur des actions de santé ;

Vu les appels à projets santé lancés par le Département en 2006, renouvelés en 2007, 2008, 2010 et 2012, destinés à favoriser et accompagner des projets innovants dans le domaine de la santé ;

Vu la délibération prise le 27 juin 2013 par la commission permanente décidant de lancer un nouvel appel à projets santé en 2013, en privilégiant les projets orientés vers la lutte contre le cancer, la perte d'autonomie, les handicaps, la maladie d'Alzheimer et les innovations technologiques en matière de santé ;

Considérant que l'équipe de recherche niçoise du CHU de Nice, dirigée par le Professeur HOFMAN, a mis au point un test sanguin permettant la détection précoce du cancer du poumon, avant même qu'il ne soit visible en imagerie ;

Considérant qu'il s'agit d'une première mondiale ;

Considérant que le Professeur HOFMAN a bénéficié, pour ses recherches, du financement de matériels de pointe, par le Département, dans le cadre de plusieurs appels à projets santé entre 2008 et 2013 ;

Considérant la nécessité de soutenir la poursuite de ces recherches qui constituent une avancée médicale d'envergure, sur un panel plus large de patients niçois pour valider les résultats de l'étude ;

Vu le rapport de son président, complété par une note au rapporteur, proposant :

- de lancer un septième appel à projets santé 2014-2015 et d'approuver les documents relatifs à son organisation pratique ;
- d'apporter un soutien en fonctionnement à l'équipe du Professeur HOFMAN pour l'année 2015 ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions de la santé, des personnes âgées, de l'insertion et des personnes handicapées, et des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) de lancer un nouvel appel à projets santé d'un montant de 2 M€, en privilégiant, dans le cadre des innovations techniques, technologiques ou des nouveaux usages en matière de santé, les projets orientés vers la lutte contre le cancer, incluant les cancers de l'enfant, les maladies neuro-dégénératives et la perte d'autonomie, le handicap et les maladies rares ou orphelines ;
- 2°) d'approuver le protocole et le dossier de candidature, joints en annexe, définissant les modalités pratiques d'organisation du nouvel appel à projets ;
- 3°) d'apporter un soutien en fonctionnement à l'équipe du Professeur HOFMAN, à hauteur de 70.000 € pour l'année 2015, permettant notamment la prise en charge des « kits d'analyse » permettant de conduire les travaux de recherche des marqueurs à l'échelle de 500 patients niçois ;
- 4°) de donner délégation à la commission permanente pour approuver la convention entre le Département et le CHU de Nice, fixant les modalités de versement de cette subvention, et autoriser le président du Conseil général à la signer ;
- 5°) de prendre acte :
 - de la non participation au vote de MM. BENCHIMOL et CIOTTI ;
 - des abstentions de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR.

N° 12

RESSOURCES HUMAINES - DISPOSITIONS DIVERSES

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations, et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la convention du 12 mars 2012 de mise à disposition de personnels auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;

Vu le rapport de son président proposant d'approuver :

- l'adaptation des emplois de la collectivité ;
- la mise à disposition de deux agents auprès de la Maison départementale des personnes handicapées ;

Considérant la nécessité d'adapter les emplois de la collectivité dans le cadre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire issu de la loi précitée du 12 mars 2012, mais également dans le cadre des besoins nouveaux ou évolutifs en effectifs et compétences au sein des services départementaux ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant l'adaptation des emplois de la collectivité :

- d'autoriser la création de deux emplois du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, et de cinq emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;

- d'autoriser, pour les besoins de la Direction des affaires juridiques, l'ouverture aux contractuels d'un emploi du cadre d'emplois des attachés territoriaux créé par délibération de la commission permanente du 22 juillet 2004, pour recruter un juriste dont les missions sont décrites en annexe, dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis. Dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de leur expérience et de leur diplôme ;
- d'autoriser, pour les besoins de la Direction des finances, de l'achat et de la commande publique, service du budget, de la programmation et de la qualité de gestion, l'ouverture aux contractuels d'un emploi du cadre d'emplois des attachés territoriaux créé par délibération de l'assemblée départementale du 9 décembre 1999, pour recruter un attaché territorial, adjoint au chef du service du budget, de la programmation et de la qualité de gestion, dont les missions sont décrites en annexe, dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis. Dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de leur expérience et de leur diplôme ;
- d'autoriser, dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, la création de trois emplois du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

2°) Concernant la mise à disposition de deux agents auprès de la Maison départementale des personnes handicapées :

- d'autoriser le président du Conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant n° 7 à la convention du 12 mars 2012 de mise à disposition d'agents auprès de la Maison départementale des personnes handicapées, dont le projet est joint en annexe, ayant pour objet la mise à jour de la liste des personnels concernés, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable par reconduction expresse.

ANNEXE –DESCRIPTIF DES POSTES

Missions du poste d'attaché territorial, juriste (pour les besoins de la Direction des affaires juridiques) :

- Défendre les droits et intérêts du Département auprès des juridictions administratives, judiciaires, y compris pénales : rédaction d'écritures en demande, en défense, en intervention, de notes en délibéré, de dires aux experts, plaidoirie, participation aux expertises, définition des stratégies contentieuses et validation des écritures en cas de représentation par avocat, mise en œuvre de solutions amiables...
- Conseiller les services dans toutes les implications de fait et de droit relatives aux procédures judiciaires : exécution de décision de justice, exercice de voie de recours, établissement de notes de synthèse sur le sens et la portée des décisions rendues, propositions d'actions ou de modifications de pratiques pour réduire le risque contentieux...
- Assister et conseiller les services au plan juridique dans la conduite de leurs actions et leurs prises de décisions : rédactions d'analyses juridiques, assistance au montage d'opérations et à la passation de certains contrats, rédaction de tout document juridique complexe ou peu usité par les services, mise en place de journées d'informations sur l'actualité juridique ou sur des thématiques récurrentes, diffusion d'informations juridiques particulières...

Missions du poste d'attaché territorial, adjoint au chef du service du budget, de la programmation et de la qualité de gestion (pour les besoins de la Direction des finances, de l'achat et de la commande publique) :

- Élaborer et suivre le programme pluriannuel des investissements.
- Gérer les opérations et l'outil de programmation des investissements.
- Participer au pilotage de la fin de gestion.
- Participer à la définition des missions et aux travaux du contrôle de gestion.
- Assister ou suppléer le chef du service pendant ses absences.
- Créer et suivre les autorisations de programme.
- Rédiger les rapports d'affectation.
- Appliquer les règles de caducité.
- Participer au dialogue budgétaire avec les directions opérationnelles.
- Mettre en place et contrôler les procédures internes de gestion des AP et AE découlant de la mise en œuvre du règlement financier et du guide des procédures.
- Représenter la direction dans les réunions avec les services et les partenaires.

N° 13

MODALITÉS DE VENTES IMMOBILIÈRES

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le rapport de son président, complété par une note au rapporteur, proposant :

- d'examiner les modalités de vente de certains biens immobiliers faisant partie du domaine privé du Département ;
- de donner un avis favorable à la vente de quatre logements, propriété du Département, de la copropriété "Les Jardins d'Artémis" située 268 avenue Sainte Marguerite à Nice, avec priorité donnée aux agents départementaux ;
- de rectifier la délibération prise le 17 février 2011 par la commission permanente concernant la cession à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence des emprises nécessaires à la réalisation d'une piscine à Pégomas ;

Considérant que la procédure de vente par adjudication amiable pourrait être examinée par une commission immobilière qui garantirait une parfaite objectivité aux ventes et prononcerait le choix des bénéficiaires ;

Considérant que cette commission pourrait être composée de cinq conseillers généraux titulaires et de cinq conseillers généraux suppléants désignés à la proportionnelle au plus fort reste, ainsi que d'un fonctionnaire qui assurera les fonctions de secrétaire et qui sera désigné par le président du Conseil général ;

Considérant que cette disposition ne concerne pas les cessions au bénéfice des autres collectivités et autres organismes publics ni les délaissés de voirie ;

Considérant que les quatre appartements situés 268 avenue Sainte Marguerite à Nice, qui ont été achetés à l'origine pour loger des cadres départementaux, sont actuellement inoccupés et n'ont pas vocation à l'être au titre d'une activité départementale ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver la procédure de droit commun de vente de biens immobiliers du Département aux particuliers par adjudication amiable, telle qu'elle figure sur la fiche jointe en annexe 1 ;

- 2°) de mettre en œuvre cette procédure pour les biens d'une valeur inférieure à 1 million d'euros, sur la base de l'estimation des Domaines ; les biens de valeur supérieure seront cédés aux enchères par le biais du marché des notaires ;
- 3°) d'approuver la création de la commission immobilière qui sera chargée de choisir les candidats retenus pour les transactions immobilières ;
- 4°) de désigner en qualité de membres de ladite commission immobilière :
- MM. MANFREDI, VICTOR, VEROLA, CONCAS et Mme SATTONNET en qualité de titulaires,
 - MM. BLANCHI, GUEGUEN, LORENZI, VELAY et VINCIGUERRA en qualité de suppléants ;
- 5°) d'autoriser, par dérogation exceptionnelle à la procédure précitée, la vente de quatre appartements de la copropriété « Les Jardins d'Artémis » située 268 avenue Sainte Marguerite à Nice au prix ferme fixé par les Domaines, selon la procédure et les prix figurant dans la fiche jointe en annexe 2 ;
- 6°) de prendre acte que :
- cette offre de vente s'adresse prioritairement aux agents du Département qui devront s'engager à y établir leur résidence principale ;
 - le choix des bénéficiaires sera fait par tirage au sort sous contrôle d'huissier, en présence de la commission immobilière ;
- 7°) d'entériner les modifications suivantes, conformément à la fiche jointe en annexe, concernant la délibération de la commission permanente du 17 février 2011 portant sur la vente à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence (CAPAP) d'emprises de 10.936 m² à distraire de parcelles départementales nécessaires à la réalisation d'une piscine à Pégomas, au prix des Domaines de 363.000 €, rectifiant :
- la dénomination de l'acquéreur qui est désormais la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse,
 - la répartition des emprises sur les parcelles départementales, étant précisé que la superficie totale est inchangée.

ANNEXE 1
PROCÉDURE DE VENTE PAR ADJUDICATION AMIABLE

- Délibération de la commission permanente qui approuve le principe de la cession du bien en rapport avec le prix fixé par les Domaines et le cahier des charges relatif à cette vente.
- Formalités de publicité réalisées directement par le Département (presse, internet, site du Conseil général avec une rubrique spécifique à créer).
- Dépôt des offres sous pli cacheté au service foncier.
- Réunion d'une commission ad hoc pour examiner les offres et retenir le mieux disant.
- Délibération de la commission permanente approuvant la cession à l'acquéreur retenu par la commission immobilière et entérinant le prix de vente.
- Signature de la promesse de vente puis de la vente chez le notaire de l'acquéreur, à ses frais.

ANNEXE 2**PROCÉDURE SPECIFIQUE DE VENTE DES LOGEMENTS DE QUATRE APPARTEMENTS DE LA RESIDENCE « LES JARDINS D'ARTEMIS » SITUÉS 268 AVENUE SAINTE MARGUERITE A NICE**

Les quatre logements proposés à la vente se trouvent dans la copropriété cadastrée OL n° 408 à Nice. Il s'agit des lots de copropriété suivants :

- un 5 pièces situé au rez-de-chaussée du bâtiment B d'une superficie de 99 m² avec une terrasse de 23 m² - lot n° 186 de la copropriété, avec un box au sous-sol lot n° 115 et une cave lot n° 181 – prix ferme fixé par les Domaines : 360 000 € ;
- un 4 pièces situé au 3^{ème} étage du bâtiment B d'une superficie de 86 m² avec une terrasse de 19 m² - lot n° 193 de la copropriété, avec un box lot n° 85 et une cave lot n° 184 – prix ferme fixé par les Domaines : 328 000 € ;
- un 4 pièces situé au 3^{ème} étage bâtiment C d'une superficie de 92 m² avec une terrasse de 35 m² - lot n° 228 de la copropriété, avec un box lot n° 107 et une cave lot n° 216 – prix ferme fixé par les Domaines : 371 000 € ;
- un 4 pièces situé au 1^{er} étage bâtiment C d'une superficie de 100 m² avec une terrasse de 38 m² - lot n° 222 de la copropriété, avec un box n° 98 et une cave lot n° 213 – prix ferme fixé par les Domaines : 382 000 €.

La procédure de vente pour ces quatre logements est la suivante :

- délibération de la commission permanente autorisant la vente des quatre appartements aux agents du Département qui devront s'engager à y établir leur résidence principale, à un prix ferme qui est celui fixé par les Domaines ;
- publicité auprès des agents sur la vente, sans possibilité de faire une offre d'un montant différent du prix ferme fixé par les Domaines et un délai pour le dépôt de l'offre ;
- dépôt des propositions des agents auprès d'un huissier ;
- tirage au sort sous contrôle d'huissier de trois propositions (dans le cas où le premier, voire le second, se désisterait ou n'obtiendrait pas le financement) en présence de la commission immobilière ;
- délibération de la commission permanente pour autoriser la signature d'une promesse de vente puis la vente lorsque les conditions suspensives auront été levées.

N° 15

**AIDES AUX COLLECTIVITÉS ET AUX AGRICULTEURS POUR
LA RÉPARATION DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES INTEMPÉRIES**

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 concernant les aides accordées par les Etats ;

Vu le règlement d'exemption au règlement UE n° 702/2014 du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 précités dudit traité, et notamment l'article 14 "pour la reconstitution de la capacité productive de l'exploitation" ;

Vu les délibérations prises les 20 décembre 2010, 23 juin 2011 et 13 décembre 2012 par l'assemblée départementale portant modification du règlement départemental des aides aux collectivités ;

Vu la délibération prise le 31 janvier 2014 par l'assemblée départementale relative aux intempéries survenues en janvier 2014 ;

Considérant les dégâts importants subis par de nombreuses communes suite aux intempéries survenues les 4 et 5 novembre 2014 ;

Considérant la nécessité, au vu de la fréquence et de la violence des phénomènes climatiques, d'adapter les conditions des aides départementales dans le cadre de la solidarité territoriale envers les communes rurales d'une part et les agriculteurs d'autre part ;

Vu le rapport de son président proposant d'adapter les aides aux collectivités et les aides aux agriculteurs au contexte de la survenue d'intempéries exceptionnelles ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant les collectivités :

- de modifier le règlement des aides aux collectivités, mesure II – 8 « Réparation des dégâts causés par les intempéries et les incendies de forêt », en portant le taux de subvention pour les communes rurales à 45 % du coût des travaux retenus, hors taxes,
- de ne pas retenir le critère de remise en l'état à l'identique pour les travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries,

- de prendre acte que ces mesures s'appliquent aux dossiers relevant de la réparation des dégâts consécutifs à des intempéries dans des communes classées en état de catastrophe naturelle, pour lesquels les crédits n'ont pas été engagés à ce jour ;

2°) Concernant les exploitations agricoles touchées par des intempéries dans des communes concernées par un classement en état de catastrophe naturelle :

- d'approuver la prise en charge :
 - de 40 % du montant des travaux de remise en état si les travaux sont réalisés par une entreprise (sur facture acquittée) ;
 - de 40 % du coût de la main d'œuvre de l'exploitation pour les travaux de remise en état, dans la limite de 200 h maximum au taux horaire du SMIC brut (montant 2014 : 9,53 euros brut par heure) ; l'évaluation étant faite par la chambre d'agriculture ;
 - d'un cofinancement départemental de tout autre investissement, dans le cadre du règlement AIME ;
- de prendre acte que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Agriculture », en section d'investissement, du budget départemental.

Le bulletin des actes administratifs du Département est consultable :

. en version papier :

au service documentation :

Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes
Bâtiment Grand Capelet - rez-de chaussée - salle de lecture - Route de Grenoble - 06201 NICE CEDEX 3
(la salle de lecture est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)

dans les maisons du Département :

Nice-centre - mddnice-centre@cg06.fr
6 avenue des Phocéens (angle quai des États-Unis) - 06000 NICE

Menton - mddmenton@cg06.fr
4 rue Victor Hugo - 06500 MENTON

Plan du Var - mddpdv@cg06.fr
368 avenue de la Porte des Alpes - 06670 PLAN DU VAR

Roquebillière - mddroq@cg06.fr
30 avenue Cornignion Molinier - 06450 ROQUEBILLIERE

Saint-André de La Roche - mddstandredelaroche@cg06.fr
Résidence Laupia - 2 rue du Ghet - 06730 SAINT-ANDRE DE LA ROCHE

Saint-Martin-Vésubie - mddstmartin-vesubie@cg06.fr
Rue Lazare Raiberti - 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE

Saint-Vallier-de-Thiery - mddsaintvallierdethiey@cg06.fr
Chemin Saint-Anne - lieudit Le Puas - 06460 SAINT-VALLIER-de-THIEY

. sur internet : www.cg06.fr, puis suivre le chemin suivant :
« les Alpes-Maritimes une institution »
« l'organisation politique »
« le bulletin des actes administratifs »